



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
CAGB le :

**Séance du jeudi 12 mai 2011
qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général
des services,
Laurent VAN
HERREWEGHE

PRESENCES

- liste des présents annexée

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le jeudi 12 mai 2011 à 18 heures 00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Daniel HUOT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 31 mars 2011.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

↳ R 0.2 - Modification de délégués représentant la commune de Torpes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- installe M. Dominique GRUBER comme délégué titulaire et M. Robert NAPOLEONE comme délégué suppléant de la commune de Torpes au Conseil de Communauté du Grand Besançon,
- désigne M. Dominique GRUBER comme membre titulaire et M. Robert NAPOLEONE comme membre suppléant de la Commission n°08 - « Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes »,
- désigne M. Dominique GRUBER comme délégué titulaire (son suppléant restant M. Marcel COTTINY) pour représenter la CAGB au SYBERT.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 0.3 - Délégation du Conseil de Communauté au Bureau pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté accorde cette délégation au Bureau pour la durée du mandat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 0.4 - Modification de la délégation du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée de son mandat

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté accorde cette délégation au Président pour la durée de son mandat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - DSC 2011 - Volet « Solidarité sociale et fiscale »

A la majorité, 1 Contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la prorogation du règlement d'attribution de la DSC en 2011 et de ses modalités de calcul,
- le montant et le versement du volet « Solidarité sociale et fiscale » renforcé au titre de l'année 2011, soit 2 025 000 €,
- le montant et le versement du volet « Aires d'accueil des gens du voyage » hors terrains familiaux soit 53 816 €, dans l'attente de la définition d'une règle précise applicable à ces terrains familiaux,
- le versement de la base 2010 du volet « Solidarité économique » (corrigé de la dotation recalculée pour la commune de Vaux-Les-Prés et de l'acompte 2009-2010 de 60 000 € par an à verser aux communes d'Auxon-Dessous et Auxon-Dessus), soit 1 086 024 €, dans l'attente du recensement complet des permis de construire délivrés par les communes membres en 2010.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 109 Contre : 1 Abstention : 0

↳ R I.1.2 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (février 2011)

Mmes HINCELIN, MENETRIER, POISSENOT, MM. FOUSSERET, GONON et LOYAT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande de garantie d'emprunt présentée par la SAIEMB Logement, en matière d'habitat, dans le respect des ratios prudentiels définis dans le règlement des garanties d'emprunts de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur la demande de la Mutualité Française du Doubs en ce qu'elle modifie une garantie d'emprunt existante et ce, en dérogeant de manière exceptionnelle à ce même règlement,
- prend connaissance de l'annulation d'une garantie d'emprunt accordée le 20 mai 2010 à NEOLIA.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

Communication

↳ R I.1.3 - Avenant n°2 au marché relatif à la définition de la stratégie et des actions d'information et de communication liées au projet de Tramway du Grand Besançon

A la majorité, 2 Contre, 1 Abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au marché relatif à la définition de la stratégie et des actions d'information et de communication liées au projet de Tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°2.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 108 Contre : 2 Abstention : 1

TIC

↳ R I.1.4 - Groupement de commandes « Achat de matériels, logiciels, prestations informatiques, services de téléphonie fixe et mobile, prestations en matière de télécommunications, reproductions » - Signature d'une nouvelle convention suite à modification des membres et du champ d'application

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes portant sur l'« achat de matériels, logiciels, prestations informatiques, services de téléphonie fixe et mobile, prestations en matière de télécommunications, reproductions » entre :
 - le Grand Besançon,
 - la Ville de Besançon,
 - le Centre Communal d'Action Sociale,
 - l'Établissement Public Citadelle Patrimoine Mondial,
 - la Régie Autonome Personnalisée du Théâtre Ledoux,
 - la Régie Autonome Personnalisée La Rodia,
 - l'Établissement Public de coopération culturelle Ecole Régionale des Beaux-Arts,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

↳ R 5.1 - Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, du Pays de Montbéliard, de la Ville de Dole et de la Ville de Belfort pour l'organisation en commun de l'Unité de Valeur (UV) dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2011

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce partenariat entre les 4 Conservatoires portant sur l'organisation de l'Unité de Valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.2 - Partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et l'Association Départementale pour le Développement et l'Initiative de la Musique et de la danse (ADDIM 70)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'un partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et l'Association Départementale pour le Développement et l'Initiative de la Musique et de la danse (ADDIM 70),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.3 - Partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional et le Centre Dramatique National (CDN)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'un partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional et le Centre Dramatique National (CDN),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.4 - Soutien et animation du réseau d'enseignement musical

Mme RONZI, MM. FOUSSERET et MONNEUR ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'attribution d'une subvention de 570 € à l'association Dev'Art pour l'école de musique sur l'exercice 2011,
- l'attribution d'une subvention de 2 200 € à la MJC Palente pour le projet de stage musical 2011 sur le répertoire et en présence de l'artiste Richard GALLIANO.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

↳ R 6.1 - Programme partenarial 2011 de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB) - Participation financière du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le programme partenarial 2011 de l'AudaB,
- se prononce favorablement sur le versement d'une participation financière du Grand Besançon à l'AudaB, à hauteur de 400 000 € répartie en 194 440 € de cotisation et 205 560 € de subvention, pour la réalisation du programme partenarial,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ **R 7.1 - Financements CAGB - Logements locatifs publics (subventions accordées dans le cadre de la programmation 2010 de droit commun)**

Mmes HINCELIN, MENETRIER, POISSENOT, MM. ALLEMANN, FOUSSERET, GONON, LOYAT et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi de ces subventions pour un montant total de 1 185 266 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

↳ **R 7.2 - Demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces 6 demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH, pour un montant total de 32 126 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

↳ **R 9.1 - Contrat EcoEmballages - Barème E**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la proposition de nouveau contrat Barème E Eco-Emballages,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat Barème E Eco-Emballages et tout acte afférent.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ **R 9.2 - Implantation des Points d'Apport Volontaire - Fonds de concours**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le versement d'un fonds de concours à la CAGB par la commune de Miserey-Salines pour la mise en place de Points d'Apport Volontaire.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳ **R 2.1 - Tramway - Déclaration de projet préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon**

A l'unanimité, l'Abstention, le Conseil de Communauté :

- déclare l'intérêt général du projet et son intention de réaliser la 1^{ère} ligne de tramway, lequel sera rendu compatible avec les PLU des communes de Chalezeule et de Besançon, compte tenu des motifs et considérations exposés,
- répond favorablement aux recommandations de la Commission d'Enquête et apporte en conséquence, à son projet, les modifications et améliorations exposées,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter de Monsieur le Préfet l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du projet,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter Monsieur le Préfet, afin qu'il prononce la procédure d'urgence pour prendre possession des biens expropriés, le cas échéant,

- dit que la présente déclaration de projet sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité et publiée dans les formes prescrites notamment l'article R.126-1 du code de l'environnement,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 1

↳ R 2.2 - Convention « Boutique Transports » au titre des années 2009 et 2010

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention « Boutique Transports » prévoyant les modalités de financement au titre des années 2009 et 2010,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.3 - Convention « Boutique Transports » au titre de l'année 2011

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention « Boutique Transports », au titre de l'année 2011,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Zone d'Activités Economiques du NORET à Mamirolle - Vente d'assiette foncière à la sarl DEFORET (Extension du site actuel de l'entreprise)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la vente d'une emprise approximative de 4a 15ca d'assiette foncière comprise dans la zone du Noret (Mamirolle), au profit de la sarl DEFORET (ou toute personne habilitée à se substituer à elle), pour un montant total de 7 470 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte relatif à cette vente.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.2 - Service d'Emergence, participation du Grand Besançon - Convention avec BGE

MM. FELT, MARTIN, TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide de poursuivre le service d'urgence à compter du 1^{er} septembre 2011 dans les conditions définies ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.3 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Pôle Véhicule du Futur - Soutien au fonctionnement pour l'année 2011

A l'unanimité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur, à hauteur de 16 500 € pour l'année 2011,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R 3.4 - Soutien à l'organisation du congrès annuel 2011 de l'UNAPEI

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 5 000 € à l'UNAPEI pour l'organisation de son congrès annuel à Besançon les 17 juin et juin prochain.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳ R 10.1 - Séisme et tsunami au Japon - Attribution d'une aide exceptionnelle de 10 000 €

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le principe de l'attribution d'une aide exceptionnelle d'un montant de 10 000 €, au bénéfice de la Croix-Rouge française,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R 10.3 Point d'information et d'échange sur la Réforme Territoriale suite aux propositions du Préfet concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces éléments et en débat.

Séance du jeudi 12 mai 2011

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.T du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET
Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 7.1, 7.2, 9.1, 9.2, 2.1, 2.2,
2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h50

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 0.2) **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 0.4), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENEATEU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (à partir du rapport 1.1.2), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 2.1), Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Michel LOYAT (à partir du rapport 0.4), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 2.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 6.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.2), Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL **Boussières :** Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY (jusqu'au rapport 9.2 puis représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au rapport 9.2) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon-le-Duc :** Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET) **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête :** Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 9.2) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.2) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Claude PREIONI **Gennes :** Maryse MILLET (représentée par Gilles DUMAS) **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Mamirolle :** Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 0.2), Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER (représenté par Pierre FIGUET) **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 6.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE (représenté par Marie ADAM-NORMAND), Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Dominique GRUBER **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.1)

Etaient absents : **Arguel :** André AVIS **Auxon-Dessus :** Geneviève VERRO **Besançon :** Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Marie GIRERD, Nicolas GUILLEMET, Martine JEANNIN, Christophe LIME, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Elisabeth PEQUIGNOT, Edouard SASSARD, Catherine THIEBAUT, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon-le-Duc :** Catherine BOTTERON **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT **Ecole-Valentin :** André BAVEREL **François :** Françoise GILLET **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Montferrand-le-Château :** Séverine MONLLOR **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Serre-les-Sapins :** Christian BOILLEY **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : G. VERRO, P. BONNET (à partir du rapport 6.1), Y-M. DAHOUI, C. DEVESA, D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, N. GUILLEMET (à partir du rapport 0.4), Y. GUYEN (à partir du rapport 2.1), L. HAKKAR (à partir du rapport 2.2), C. MICHEL, J. PANIER (jusqu'au rapport 9.2), E. SASSARD, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.3), C. THIEBAUT, N. WEINMAN, R. REYLE (à partir du rapport 2.1), C. BOTTERON, A. BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.2), B. BECOULET, B. VIONNET, S. MONLLOR,

Mandataires : S. RUTKOWSKI, J. ROSSELOT (à partir du rapport 6.1), F. MONNEUR, V. HINCELIN, B. RONZI, B. FALCINELLA, J.S. LEUBA, E. ALAUZET (à partir du rapport 0.4), J-C. ROY (à partir du rapport 2.1), M. LOYAT (à partir du rapport 2.2), D. POISSENOT, F. FELLMANN (jusqu'au rapport 9.2), M. OMOURI, J. PANIER (à partir du rapport 3.3), B. CYPRIANI, M.N. SCHOELLER, P. BELUCHE (à partir du rapport 2.1), D. GALLET, Y. GUYEN (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.2), A. BLESSEMAILLE, M. DE WILDE, M. COTTINY,

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 12 mai 2011

Salle des séances de la CCIT du Doubs

Ordre du jour

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté _____	12
Rapport n°0.2 - Modification de délégués représentant la commune de Torpes _____	14
Rapport n°0.3 - Délégation du Conseil de Communauté au Bureau pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat _____	14
Rapport n°0.4 - Modification de la délégation du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée de son mandat _____	14

Commission n°01 : Finances, Ressources humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - DSC 2011 - Volet « Solidarité sociale et fiscale » _____	15
Rapport n°1.1.2 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (février 2011) _____	16

Communication

Rapport n°1.1.3 - Avenant n°2 au marché relatif à la définition de la stratégie et des actions d'information et de communication liées au projet de Tramway du Grand Besançon _____	17
---	----

TIC

Rapport n°1.1.4 - Groupement de commandes « Achat de matériels, logiciels, prestations informatiques, services de téléphonie fixe et mobile, prestations en matière de télécommunications, reproductions » - Signature d'une nouvelle convention suite à modification des membres et du champ d'application _____	18
---	----

Commission n°05 : Tourisme, Culture, Sports

Rapport n°5.1 - Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, du Pays de Montbéliard, de la Ville de Dole et de la Ville de Belfort pour l'organisation en commun de l'Unité de Valeur (UV) dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2011 _____	19
Rapport n°5.2 - Partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et l'Association Départementale pour le Développement et l'Initiative de la Musique et de la danse (ADDIM 70) _____	19
Rapport n°5.3 - Partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional et le Centre Dramatique National (CDN) _____	19
Rapport n°5.4 - Soutien et animation du réseau d'enseignement musical _____	20

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Rapport n°6.1 - Programme partenarial 2011 de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB) - Participation financière du Grand Besançon _____	21
--	----

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Financements CAGB - Logements locatifs publics (subventions accordées dans le cadre de la programmation 2010 de droit commun) _____	24
Rapport n°7.2 - Demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH _____	26

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.1 - Contrat Eco-Emballages - Barème E _____	26
Rapport n°9.2 - Implantation des Points d'Apport Volontaire - Fonds de concours _____	29

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

Rapport n°2.1 - Tramway - Déclaration de projet préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la réalisation de la 1ère ligne de tramway du Grand Besançon _____	29
Rapport n°2.2 - Convention « Boutique Transports » au titre des années 2009 et 2010 _____	44
Rapport n°2.3 - Convention « Boutique Transports » au titre de l'année 2011 _____	45

Commission n°03 : Economie, Emploi, Insertion

Rapport n°3.1 - Zone d'Activités Economiques du NORET à Mamirolle - Vente d'assiette foncière à la sarl DEFORET (Extension du site actuel de l'entreprise) _____	45
Rapport n°3.2- Service d'Emergence, participation du Grand Besançon - Convention avec BGE _____	45
Rapport n°3.3 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Pôle Véhicule du Futur - Soutien au fonctionnement pour l'année 2011 _____	46
Rapport n°3.4 - Soutien à l'organisation du congrès annuel 2011 de l'UNAPEI _____	48

Questions diverses

Rapport n°10.1 - Séisme et tsunami au Japon - Attribution d'une aide exceptionnelle de 10 000 € _____	48
Rapport n°10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	48
Rapport n°10.3 - Point d'information et d'échange sur la Réforme Territoriale suite aux propositions du Préfet concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) _____	49

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Conseil de Communauté
Séance du jeudi 12 mai 2011

La séance est ouverte à 18h15 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, et levée à 20h50

- : - : - : - : - : - : -

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

M. LE PRESIDENT.- Je vais dire, s'il vous plaît, est-ce que les derniers arrivés peuvent, les derniers arrivés peuvent-ils... s'installer. Bien, alors, j'ai reçu des pouvoirs par un mail de l'UMP, moyennement valables, mais nous allons les prendre quand même, parce que, normalement, cela ne doit pas arriver par mail, mais dans un souci de grande bonté qui me caractérise, j'ai accepté les pouvoirs de l'UMP même s'ils ne sont pas totalement valables, parce que normalement les mails cela ne fonctionne pas, mais enfin. Bon, je sais qu'ils l'ont fait en toute bonne foi, alors : Geneviève VERRO donne pouvoir à Serge RUTKOWSKI, DAHOUI à MONNEUR, DEVESA à HINCELIN, GENDRAUD à RONZI, GERDIL à FALCINELLA, GHEZALI à LEUBA, GUILLEMET à ALAUZET, MICHEL à POISSENOT, PANIER à FELLMANN, THIEBAUT à CYPRIANI, WEINMAN à SCHOELLER, BECOULET à BLESSEMILLE, VIONNET à DE WILDE, MONLLOR à COTTINY, BOTTERON à GALLET.

Voilà donc pour les pouvoirs. Donc, autrement, je voulais d'abord souhaiter la bienvenue, à nouveau, le retour, le retour heureux parmi nous à Christophe CURTY, notre collègue Maire de Chalèze, qui a été accidenté le 14 juillet, comme le temps passe vite, et qui, aujourd'hui, a retrouvé une partie de ses moyens de mobilité, mais pas la totalité. Et je voudrais dire que cela nous faisait, que nous avons pris des nouvelles par le biais de son secrétariat, nous savions qu'il allait mieux. Il a subi une très, très grosse épreuve, Christophe, et je voulais, au nom de tous, et je sais que tout le monde est d'accord avec ça, te dire, sincèrement, qu'on est heureux de te revoir ici ce soir parmi nous et que les mois qui vont venir, avec les moyens de rééducation que nous connaissons actuellement, te permettront de retrouver le maximum de tes moyens. Donc c'est un grand plaisir que de te retrouver ici et cela nous montre aussi que la vie c'est quelquefois fait de, vraiment, de difficultés et que quelquefois on peut se retrouver, effectivement, dans une situation que l'on n'avait pas prévue et ça doit d'ailleurs nous ramener à beaucoup d'humilité par rapport à ce que nous sommes. Comme quoi, Christophe est là aujourd'hui parmi nous, il aurait pu en être autrement et donc, on est heureux, Christophe, de te retrouver. Je sais que la salle n'est pas trop équipée pour cela, pas du tout même dit Jean-Jacques, oui, mais enfin, c'est une salle que l'on nous prête et je remercie quand même la Chambre de Commerce de nous prêter cette salle, parce que si elle ne nous prêtait pas cette salle, nous aurions quelques difficultés, mais enfin, voilà. Donc je te souhaite un bon retour parmi nous.

(Applaudissements)

M. CURTY.- Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Ecoute, cela nous fait plaisir, vraiment et je crois que c'est sincère de la part de tout le monde.

Je voudrais aussi ce soir évoquer rapidement la mémoire de Monsieur Jules FRANCOIS qui est décédé à l'âge de 91 ans. Monsieur FRANCOIS était le Maire de Fontain de 59 à 89, c'est-à-dire 30 années et c'est lui qui a construit le Fontain que l'on connaît aujourd'hui, qui a permis, qui a construit les bases du développement de la commune de Fontain. Il a connu, donc, lui aussi, jusqu'en 89, les prémices de la construction du Grand Besançon, ensuite c'est André SPONY qui lui a succédé en 89, puis en 2001 c'est notre ami Jean-Paul DILLSCHNEIDER et donc nous voulions, nous, envoyer un témoignage de sympathie. Bon, alors il y a une erreur sur ma petite note, bon, alors tu as été élu Maire en 95, d'accord. Enfin, de toute façon tu as bien succédé à André SPONY, voilà. Donc, on te demandera, Monsieur MONNEUR, si vous voulez bien laisser Monsieur le Maire de Fontain écouter mes propos, puisque je lui demande de vouloir transmettre à la famille de Monsieur FRANCOIS toutes nos condoléances et toute notre amitié dans ces moments qui sont difficiles.

Ecoutez, je suis en train de parler de personnes qui sont décédées et vous parlez. Ce sont des femmes, en l'occurrence des hommes, qui sont décédés, et cela nécessiterait quand même, me semble t-il, un minimum d'attention. Puisque je voudrais parler aussi du Caporal-chef Loïc ROPERH, c'est un jeune d'un régiment comtois, le Régiment du Valdahon. Vous savez que les deux Régiments du Génie, tant celui de Valdahon que celui de Besançon, ce sont des régiments, ce sont des bisontins, quoi. Ce n'est pas tout à fait le Grand Besançon mais c'est le bassin d'emploi de Besançon. Le 13^e Régiment du Génie qui est à Valdahon c'est un régiment qui participe pleinement à la vie de notre bassin d'emploi. Et ce jeune militaire est décédé à l'âge de 24 ans, le 10 mai, dans la zone très dangereuse de la Kapisa en Afghanistan lors d'une mission de contrôle d'une piste. Il s'était engagé pour 3 ans en 2009 au 13^e Régiment de Génie du Valdahon.

Donc, avec ces deux décès, je voulais qu'on rende hommage à ces deux hommes qui, l'un, s'est engagé dans des mandats de maire d'une commune de la périphérie, l'autre, dans une mission dangereuse de sécurité au nom de la France. Les deux, en fait, s'étaient quand même engagés par leur vie professionnelle, leur vie d'élu, au service du public, et je voulais que l'on ait ce moment de recueillement et que nous puissions marquer une minute de silence...

Une minute de silence est observée

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Nous avons aussi, que vous le sachiez, parmi notre personnel, une personne qui a été douloureusement touchée, il s'agit d'Aurélié VICAIRE qui travaille dans le secteur de la Culture et donc c'est une jeune femme avec deux enfants en bas âge et dont le mari est décédé à l'âge de 36 ans, des suites d'une terrible maladie. Donc c'est aussi un membre de notre personnel que l'on connaît bien et qui est maintenant dans une situation très difficile, se retrouvant seule avec deux petits enfants de quelques années seulement et donc, on devra, au niveau du service, faire tout en sorte pour qu'elle puisse vivre ce moment difficile dans les meilleures conditions, donc je fais confiance au Directeur Général des Services pour mettre tout en œuvre, au maximum, pour faire en sorte que les choses... On ne pourra pas apaiser sa douleur qui est immense, mais faire en sorte qu'on puisse l'aider au maximum.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je vais donc maintenant, les pouvoirs je les ai lus, je vais donc désigner un secrétaire de séance qui pourrait être Daniel HUOT par exemple, quand je balaie la salle, comme ça, c'est toi que je vois le premier. Je ne dirai pas comme chaque fois que de toute façon il n'y a rien à faire, mais c'est la vérité, mais nous devons désigner un secrétaire de séance, même s'il y avait à faire, je sais que tu le ferais en plus, mais en l'occurrence, là, ce n'est pas le cas. Donc le secrétaire de séance serait Daniel HUOT.

Je vous demande aussi d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Communautaire. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

Le quorum est là et bien là, les pouvoirs ont été annoncés, donc la séance peut démarrer.

Rapport n°0.2 - Modification de délégués représentant la commune de Torpes

M. LE PRESIDENT.- Ancienne situation : titulaire, Bernard LAURENT, suppléant, Dominique GRUBER et aujourd'hui le titulaire change : c'est Dominique GRUBER qui devient titulaire alors qu'il était suppléant et Robert NAPOLEONE qui devient suppléant.

Nous devons aussi modifier un délégué pour nous représenter au SYBERT. Donc, auparavant, on avait comme titulaire Bernard LAURENT et suppléant Marcel COTTINY. Aujourd'hui ce sera Dominique GRUBER avec Marcel COTTINY toujours comme suppléant pour nous représenter au SYBERT. Voilà, par rapport aux quelques modifications que nous devons faire.

Rapport n°0.3 - Délégation du Conseil de Communauté au Bureau pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat

M. LE PRESIDENT.- Il est proposé au Conseil de Communauté d'adopter une délibération, enfin d'accorder au Bureau pour la durée du mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante. Vous avez le détail pratique de cela, donc tout cela a été, donc est passé par le Bureau qui a donné donc un avis favorable et je voulais savoir si cela nourrissait de votre part un certain nombre de réflexions, ça c'est dans le souci d'avoir, vous le savez, plus d'efficacité. Il n'y a pas de remarques ? Je considère donc que c'est adopté.

Rapport n°0.4 - Modification de la délégation du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée de son mandat

M. LE PRESIDENT.- Le rapport suivant, je ne prendrai pas part au vote, puisque, en l'occurrence, il s'agit de modifier la délégation du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes de gestion courante. Ce sont des choses, c'est pareil, pour essayer d'aller assez rapidement et c'est, entre autres, spécialement lié à la construction de la 1^{ère} ligne de tramway, mais c'est Gabriel BAULIEU qui va nous dire rapidement ce qu'il en est.

M. BAULIEU.- Quelques mots, c'est un rapport qui complète un rapport précédent où nous avons pris un certain nombre de dispositions donc à caractère financier pour permettre au Président d'intervenir rapidement et tout particulièrement dans les procédures d'indemnisation des commerçants. Et il s'agit là de compléter les choses, un peu sur le volet financier, davantage sur le problème, j'ai envie de dire, spatial et patrimonial. Donc c'est ce qui est décrit en différents points dans ce rapport, avec le problème d'accès sur les propriétés et donc des conventions à passer. Cela peut se répéter fréquemment dans le projet que l'on vient de rappeler, le tramway, donc à ce dispositif-là, convention également pour fixer, s'il en est besoin, des lignes aériennes. De même que il peut y avoir donc d'autres préoccupations en matière d'indemnisation, réparations, éventuellement par travaux s'il y a des préjudices d'accès, par exemple, aux propriétés. Sur le foncier à proprement parler, donc il s'agit également de pouvoir réagir vite en matière de propositions, au-delà, enfin, en dehors du cadre quand on est en expropriation donc des règles fixées par les domaines. Et puis plus largement de pouvoir négocier en matière d'acquisition et d'indemnisation. Et tout cela, donc ces dispositions là, trouvent leur place en caractère gras dans l'ensemble des délégations données au Président, donc sur les différents domaines : financier, marchés publics, domaniaux, affaires juridiques. Donc vous les retrouvez d'une manière formelle dans l'ensemble des éléments constituant les délégations données au Président.

M. LE PRESIDENT.- Alors, bien sûr, les délégations données au Président n'excluent pas qu'on les rapporte au Conseil.

M. BAULIEU.- Cela va même de soi.

M. LE PRESIDENT.- Cela va même de soi, mais enfin... je tenais à le dire quand même. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - DSC 2011 - Volet « Solidarité sociale et fiscale »

M. BAULIEU.- C'est le rapport annuel sur la Dotation de Solidarité Communautaire, avec, nous en avons pris l'habitude. Maintenant, chaque année, un premier temps de délibérations. Nous vous proposons de reconduire le dispositif préexistant sans le modifier dans ses règles de fonctionnement avec, ce soir, des décisions de paiement pour le volet « Solidarité sociale et fiscale » puisque celui-là est inchangé, il peut être modifié donc à la marge en fonction de l'évolution du nombre d'habitants, tout particulièrement, mais c'est à la marge que les choses bougent. Et s'agissant des deux autres volets, « Gens du voyage » et dotation « Solidarité économique » : sur le volet « Solidarité économique » nous vous proposons de verser la dotation correspondant aux dotations 2010 et nous reviendrons ultérieurement au complément en fonction des déclarations relatives aux nouvelles constructions, relatives à l'exercice 2010, et sur les « Gens du voyage » on propose également de décider le versement de la dotation modèle 2010 en attendant donc de finalisation de ce que pourrait être la Dotation de Solidarité Communautaire sur les types d'aires d'accueil pour dispositifs familiaux.

Avec deux éléments particuliers dans ce rapport que vous avez en haut de la page 26. Un qui est une correction touchant donc à la dotation versée en 2010 à Vaux-Les-Prés, il y a eu une coquille, une erreur de calcul, il s'agit de la rattraper tout simplement. Et puis l'autre sur un dossier un peu compliqué que nous avons donc à traiter relatif au dispositif touchant la gare LGV. Pour faire très court et très simple, le permis de construire vise une surface de 30 hectares. Et donc il s'agissait de trouver le bon compromis pour que cela conserve l'esprit de notre dotation. Donc nous y avons travaillé, cela a pris un certain temps, mais donc lors d'une dernière réunion de travail avec les maires d'Auxon-Dessous et d'Auxon-Dessus, nous sommes parvenus à un compromis, on va dire, à double détente. Ce qui vous est proposé là, donc avec rattrapage sur les années antérieures, c'est de cela qu'il s'agit, puisqu'il y a pertinence à faire ce rattrapage, conformément à ce que nous appliquons dans toutes les communes sur 2009, 2010. Pour faire simple, donc sur la base de l'existant, lorsqu'on prend le périmètre de ce qui est à aménager, on est à peu près, on n'est pas très loin, peut-être des 15 hectares en matière d'emprise. Mais par rapport à la ressource, les choses sont assez difficiles à connaître aujourd'hui. Et donc nous sommes convenus du dispositif que vous avez sous les yeux, en clair, de caler, en quelque sorte, une provision sur la DSC sur une référence 10 hectares et avec la clé de répartition proportionnelle, donc, entre les deux communes, avec une clause de revoyure sur la base de la connaissance de l'encaissement Taxe Professionnelle ou ce qui en tiendra lieu désormais. Donc voilà les termes du compromis passé avec les Auxons et ce que nous proposons ce soir c'est de décider de verser ce dispositif provisionnel sur les années 2009-2010 sans attendre davantage, puisque que nous sommes en 2011 et donc nos amis des Auxons nous disaient trouver le temps long. Mais tout arrive à qui sait attendre, n'est-ce pas, mais nous proposons de régler cela ainsi, ce qui laisse entendre que l'on aura bien évidemment à refaire le point sur ce dossier. Voilà les deux points particuliers sur lesquels je souhaitais insister, puisqu'ils sont particuliers, précisément. Pour le reste, reconduction à l'identique avec le versement du volet « Solidarité fiscale et sociale » et les provisions habituelles sur « Economie » et « Gens du voyage ».

M. LE PRESIDENT.- Bon, est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ? Marcel.

M. FELT.- Oui, en fait, juste une petite remarque de forme, page 27, quand je me suis intéressé à la méthode de calcul des surfaces de terrain nouvellement affectées à l'économie, il est cité un article 22 de la demande de permis de construire qui n'existe plus, puisque c'étaient les anciens imprimés et je crois que c'est un autre article dont je ne me souviens plus le numéro, mais c'est juste sur la forme.

M. BAULIEU.- C'est exact.

M. FELT.- Je l'avais signalé aux services déjà.

M. BAULIEU.- Dans la dernière circulaire que j'ai signée, il y a référence à un article qui n'existe plus, on me l'a fait remarquer à Serre-les-Sapins.

M. FELT.- D'accord.

M. LE PRESIDENT.- Cela veut dire que vous êtes très attentif.

M. BAULIEU.- Eh oui.

M. FELT.- Eh oui.

M. BAULIEU.- Oui, il faut qu'on en prenne note.

M. LE PRESIDENT.- On corrigera, il faut qu'on prenne note de cela.

M. BAULIEU.- Serge, merci d'enregistrer ces éléments.

M. LE PRESIDENT.- Bien, est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur CURTY.

M. CURTY.- Moi, comme d'habitude, quand il s'agit des gens du voyage, je vote contre. Vous savez, toujours pour les mêmes problèmes.

M. LE PRESIDENT.- C'est pour le problème que vous avez avec, c'est un problème, avec Thise, hein, c'est ça ? On vous a, je crois qu'on a déjà dit qu'on n'a pas, effectivement, de possibilités légales c'est sur le territoire de la commune de Thise, même si c'est très proche de vous. Ce qu'on avait dit, c'est que quand il y avait des dégâts là-bas sur le secteur, que nous, on interviendrait, ce qu'on fait d'ailleurs, je crois. Effectivement, je vous comprends, j'évoquais ce problème-là avec vous, on l'a évoqué aussi avec le Maire de Thise, bon, c'est un peu compliqué à régler, tout ça. Bon, il faut dire les choses, c'est qu'il n'y a pas d'accord entre vous là-dessus. Donc moi je ne peux qu'appliquer la loi et essayer de trouver, comme je vous l'avais dit, s'il y a des difficultés sur le secteur, voir comment on peut remédier à cela. C'est vrai que c'est très compliqué à régler tous ces problèmes-là, très compliqué. Donc vous votez « contre » mais ça je le comprends parfaitement, vous l'avez toujours fait.

Est-ce qu'il y a d'autres votes « contre » ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas.

Rapport n° 1.1.2 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (février 2011)

M. BAULIEU.- Le rapport suivant donc « Garanties d'emprunt » : il s'agit d'apporter une, voilà le type de rapport qui sera désormais délégué au Bureau, et donc garanties pour une opération SAIEMB pour 1 215 500 € et donc vérification des ratios prudentiels, pas de remarque particulière.

Mais dans ce rapport il y a deux autres éléments. Un sur une modification de garantie d'emprunt concernant la Mutualité Française du Doubs sur à la fois, une opération « Polyclinique » garantie par la Ville, et l'extension de l'établissement, de l'EHPAD « La Retraite ». Et dans un premier temps l'opération devait être financée par le Crédit Foncier et désormais par la Caisse des Dépôts et Consignations, il s'agit donc d'opérer le transfert de la garantie d'un établissement vers l'autre. Et puis l'autre point c'est l'annulation d'une garantie d'emprunt qui avait été consentie sur une opération NEOLIA et qui n'aura pas de suite, puisque n'ayant pas abouti comme ils l'entendaient.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, il n'y a pas de remarques ? Donc c'est adopté.

Je ne prends pas part au vote avec Philippe GONON, Michel LOYAT, Danièle POISSENOT, Annie MENETRIER et Valérie HINCELIN, parce que nous sommes membres de la SAIEMB Logement.

Communication

Rapport n°1.1.3 - Avenant n°2 au marché relatif à la définition de la stratégie et des actions d'information et de communication liées au projet de Tramway du Grand Besançon

M. BAULIEU.- Le rapport suivant, 1.1.3, est relatif à un avenant au marché relatif à la stratégie et aux actions d'information et de communication liées au projet de Tramway du Grand Besançon. Tout est dit dans le résumé, donc c'est un marché passé en 2009. Chacun sait que, depuis, notre projet a vu une modification et un décalage dans le temps. A partir de là, les interventions d'information ne sont pas particulièrement phasées, donc il s'agit de pouvoir débloquer les choses. Et depuis, les choses ont évolué et y compris en support accessible sur un plan financier. Donc il s'agit d'intégrer ces différents éléments par avenant, de sorte qu'on puisse avoir la réactivité souhaitée et souhaitable en matière d'information. On parle beaucoup de communication, mais en réalité dans cette affaire on fait essentiellement de l'information et particulièrement de l'information de proximité pour que les choses soient bien comprises et puis donc en ayant recours à des dispositifs désormais accessibles, on pense notamment aux écrans « Info tram » qui sont prévus dans l'avenant en 20 unités pour, encore une fois, être aussi réactifs que possible, aussi proche que possible des usagers, pour les informer de ce qui se passe, des évolutions, des ajustements et notamment des contraintes de circulation.

M. LE PRESIDENT.- Alors voilà un exemple, un certain nombre de collègues d'ailleurs nous avait demandé d'avoir un petit mémo sur le tram, quelques informations. Donc le service « Mission Tramway » a édité un petit document, qui est à usage surtout des élus. Donc il y a un certain nombre de chiffres pour que vous puissiez avoir un élément d'information. Bon, je rappelle qu'il y a aussi le site « letram-grandbesancon.fr » moi je l'ai en clic direct. Donc vous pouvez aller voir ça, c'est un élément d'information. Juste au passage pour dire que nous avons un budget « Information » qui est important mais qui est, par rapport à d'autres, très peu important, puisque je regardais le projet de Tours, qui est en train de se mettre en place, ils ont un budget d'information qui est de 4,5 M€, je crois, vous voyez.

Donc c'est à peu près 3 fois notre budget « Information » mais nous, quand on parle d'un tramway optimisé, on optimise aussi l'information, on considère qu'il n'y a pas besoin de mettre 4,5 M€, enfin, les chiffres, c'est sous réserve, c'est ce que l'on m'a dit, moi je n'ai pas été vérifier, bon, après, chacun fait comme il veut mais. Donc on a un budget, comme je l'ai déjà dit, qui ne sera pas un budget de communication pour acheter des petits fours ou boire du champagne, mais plutôt pour donner de l'information aux futurs usagers et puis dans la première période, pendant les travaux, à tous ceux qui vont rencontrer quelques difficultés par rapport aux travaux, voilà. Donc là, c'est un avenant.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Pardon ?

M. OMOURI.- Je vote contre.

M. BAULIEU.- Il vote contre le rapport.

M. LE PRESIDENT.- Vous votez contre l'avenant, oui, d'accord. Quels sont ceux qui votent « contre » qu'ils lèvent la main alors ? Ben, levez la main Monsieur OMOURI si vous votez « contre ».

Mme GELIN.- J'avais, pardon, excusez-moi, à propos de cela j'ai appris donc par le journal, avant de recevoir cet avenant qu'il y avait un commerce qui était dédié, maintenant, pour l'information au tram. Donc les informations nous arrivent avant la communication des documents CAGB et je souhaiterais que, finalement, cela puisse se faire plutôt après la décision des élus, merci.

M. LE PRESIDENT.- Oui...

Mme GELIN.- Enfin pour beaucoup de rapports qui passent, beaucoup sont annoncés avec effet d'annonce avant qu'ils soient votés, donc ça aussi cela me gêne, voilà.

M. LE PRESIDENT.- C'est un projet dans le cadre du tram, effectivement, et je pense qu'il faut quand même qu'on avance, donc vous votez « contre ». Est-ce qu'il y a d'autres votes « contre » je n'en vois pas, des abstentions ? Une abstention, je vous remercie. Donc deux votes « contre », une abstention.

TIC

Rapport n° I.1.4 - Groupement de commandes « Achat de matériels, logiciels, prestations informatiques, services de téléphonie fixe et mobile, prestations en matière de télécommunications, reproductions » -
Signature d'une nouvelle convention suite à modification des membres et du champ d'application

M. BAULIEU.- Il s'agit essentiellement, de faire évoluer par un avenant un groupement de commandes qui a été reconduit il y a peu de temps, mais il s'agit de le faire évoluer pour l'élargir à d'autres institutions :

- la Régie Autonome Personnalisée du Théâtre Ledoux,
- la Régie Autonome Personnalisée La Rodia,
- l'Etablissement Public de coopération, donc l'ERBA, l'Ecole Régionale des Beaux-Arts.

Et puis il s'agit d'étendre l'objet du groupement aux fournitures de bureau et informatiques ainsi qu'au nettoyage des locaux et des vitres, sachant, je le précise tout de suite, qu'il y a cet élargissement, donc du nombre de membres et que, s'agissant des compétences, enfin des objets visés par ce groupement de commandes, nous n'utiliserons pas celui qui concerne donc des domaines couverts par d'autres marchés, notamment en fournitures administratives, etc., puisque nous avons un autre groupement de commandes.

Donc voilà la seule précision que je voulais donner, tous les éléments vous les avez sur le rapport et vous aurez saisi dans mon propos l'essentiel de l'objet.

M. LE PRESIDENT.- Bien, est-ce qu'il y a des remarques ? Non.

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

Rapport n°5.1 - Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, du Pays de Montbéliard, de la Ville de Dole et de la Ville de Belfort pour l'organisation en commun de l'Unité de Valeur (UV) dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2011

M. PRALON.- Donc, 3 rapports à peu près identiques concernant des partenariats qui sont organisés entre le Conservatoire et puis certains équipements culturels d'institutions, donc c'est des formalisations de partenariats engagés. Vous savez qu'on a voté le projet d'Etablissement en mars de cette année. La Région nous a demandé également, compte tenu de la participation qu'elle apportait, que ce Conservatoire joue vraiment un rôle de centre de ressources et de tête de réseau vis-à-vis des autres conservatoires. Donc, évidemment, pour répondre aux attendus du Ministère, pour avoir le label « Conservatoire Régional », les exigences nécessitaient normalement une mise en place de partenariats. Donc les 3 premiers rapports qui vous sont proposés ce soir portent sur ces partenariats.

Le premier qui est un partenariat pour la délivrance d'une Unité de Valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales, avec les autres conservatoires du Pays de Montbéliard, des villes de Dole et Belfort, pour l'organisation en commun de cette Unité de Valeur. Donc c'est un examen qui se déroulera à Arc-et-Senans en mai 2011. Les frais totaux sont de 8 800 € répartis entre les 4 entités et donc la participation de l'Agglomération est de 4 715 €.

M. LE PRESIDENT.- Bien, est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n°5.2 - Partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et l'Association Départementale pour le Développement et l'Initiative de la Musique et de la danse (ADDIM 70)

M. PRALON.- Donc toujours dans le même cadre, un partenariat engagé en le Conservatoire du Grand Besançon et l'Association Départementale pour le Développement et l'Initiative de la Musique et de la danse en Haute-Saône pour l'année scolaire 2010-2011, ainsi que la formalisation par le biais d'une convention. Ça c'est un partenariat qui s'adresse donc aux élèves de 3^{ème} cycle en chant, de mars à juin de cette année, avec un artiste en résidence : Emmanuel MANDRIN, qui prendra fin en juin 2011 par un concert donné en l'Eglise Saint-Maurice. Là il y a uniquement des frais de communication qui seront engagés, mais qui seront très certainement d'un montant plus que minime.

M. LE PRESIDENT.- Bien, il n'y a pas de remarques, c'est donc adopté.

Rapport n°5.3 - Partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional et le Centre Dramatique National (CDN)

M. PRALON.- Le troisième rapport, là c'est un partenariat engagé, toujours dans le même sens, avec le Conservatoire Régional et le Centre Dramatique National. Cela s'engage sous différentes façons par le prêt de locaux, la participation de Sylvain MAURICE pour représenter le CDN lors des jurys d'examens au CRR, des possibilités offertes aux élèves de 3^{ème} cycle du Département, des stages de pratique théâtrale, etc. Et donc c'est un partenariat qui porte sur l'organisation des frais de stage, organisé donc par le CDN et ouvert à 3 élèves du CRR, 150 € chacun, soit 450 € au total.

M. LE PRESIDENT.- Bon, très bien, c'est adopté, puisqu'il n'y a pas de remarques.

Rapport n°5.4 - Soutien et animation du réseau d'enseignement musical

M. PRALON.- Le dernier rapport concerne le soutien et l'animation du réseau d'enseignement musical. Donc il y avait une école qui n'avait pas rempli les conditions initialement, c'était Dev'Art. Depuis, les justificatifs nous ont été fournis, donc c'est une subvention qui peut leur être attribuée pour un montant de 570 €. Et la deuxième demande cela émane de la MJC de Palente qui est membre du réseau des écoles de musique du Grand Besançon et qui organise en 2011 un stage musical sur le répertoire et en présence de Richard GALLIANO, pour lequel, donc, des places ont été réservées aux autres écoles de musique du réseau. Et là c'est une opération dont le montant s'élève à 2 770 €, qui est bien sûr prise en charge sur le budget qui est dédié donc à l'enseignement musical et à l'animation des écoles de musique.

M. LE PRESIDENT.- Bien, il n'y a pas de remarques ?

Simplement j'ai été saisi d'une, il faudrait que vous regardiez, j'ai été saisi d'une demande de l'ASEP qui était habituellement subventionnée, qui fait un gros travail, entre autres, avec les communes de l'Est de Besançon, puisque beaucoup de communes de l'Est de Besançon viennent à l'ASEP, il faut peut être regarder, voir s'ils ont mal rempli le dossier ou pas rempli, je ne sais pas.

M. PRALON.- Simplement, les demandes qui ont été formulées, c'est des demandes qui touchent au fonctionnement de ces associations qui ont effectivement beaucoup de difficultés maintenant à clore leur budget. Simplement, le montant des crédits qu'ils nous demandent c'est pratiquement le montant de la...

M. LE PRESIDENT.- Non, non, attend. Bien sûr, ça, tu ne peux pas.

M. PRALON.- Donc on ne pourra pas. Frank peut me le confirmer...

M. LE PRESIDENT.- Non, non, mais ça c'est évident et puis ce n'est pas le rôle de l'Agglo de le faire en plus. Simplement, c'était l'ASEP donc qui était jusqu'à présent subventionnée au niveau de son école de musique depuis les dernières années et là elle n'y est plus, il faudrait regarder pourquoi. Ce n'est pas pour, effectivement, ce n'est pas la responsabilité de l'Agglo de subventionner l'ASEP, c'est au niveau des écoles de musique. D'autant plus qu'elle a, juste pour information, l'ASEP, c'est quand même 3 000 personnes et, entre autres, beaucoup de personnes qui viennent de tout l'Est, on peut même dire de tout le Grand Besançon.

M. PRALON.- Simplement, Président, le montant qu'on pourra lui attribuer n'a aucune mesure avec le montant de la situation financière qu'ils rencontrent actuellement.

M. LE PRESIDENT.- Non, non, mais sauf que le reste, le reste, l'aide va venir du Conseil Général, de la CAF et de la Ville de Besançon...

M. PRALON.- On regardera avec Frank...

M. LE PRESIDENT.- Qui ont considéré qu'ils ne pouvaient pas laisser en difficulté une association qui accueille 3 000 personnes, je dis bien, de tout le grand Est.

M. PRALON.- D'accord, on regardera donc avec la Commission.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais c'était juste une précision que je voulais redonner.

Bien, est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ça ? Je te remercie Jean-Yves pour ta concision habituelle.

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Rapport n°6.1 - Programme partenarial 2011 de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB) - Participation financière du Grand Besançon

M. BODIN.- Programme partenarial 2011 de l'Agence d'urbanisme : donc c'est la participation financière du Grand Besançon. Le Conseil d'Administration de l'AudaB a donc validé son programme partenarial d'activité 2011. Ce programme de travail fait l'objet d'une convention entre le Grand Besançon et l'AudaB. Pour la réalisation du programme partenarial, il est proposé que le Grand Besançon apporte un concours financier de 400 000 € répartis en 194 440 € de cotisation et 205 560 € de subvention, conformément au BP 2011 et au PPIF 2011-2015.

Au programme de l'AudaB, plus principalement : le Schéma de Cohérence Territoriale, avec d'une part sa finalisation, d'autre part le début de sa mise en œuvre, un travail également sur les grands territoires d'avenir et notamment la stratégie territoriale à l'échelle du Centre Franche-Comté, avec les villes de Dole, Vesoul, Pontarlier, Gray, et puis différents travaux, notamment sur l'actualisation du PLH, des travaux également sur le PDU ou le Plan Climat Energie Territorial.

M. LE PRESIDENT.- Bien, donc on peut aussi remercier l'AudaB pour ce qui s'y passe.

M. CONTOZ.- Moi je crois qu'à l'occasion de ce rapport, il faut réaffirmer très fortement tout l'intérêt qu'on a pour cette Agence d'urbanisme, c'est extrêmement important. Des élus, par le passé, se sont battus pour la créer, avec difficulté, on y est arrivé.

M. LE PRESIDENT.- C'est vrai.

M. CONTOZ.- Et je crois que, ce n'est pas une subvention de soutien que l'on apporte là. C'est bien des moyens, pour travailler, pour nous, pour l'Agglo, pour le développement de l'Agglo, développement des communes, développement de la Ville centre, développement du Département. Et je crois qu'il faut qu'on soit vigilant, on est un groupe d'élus à participer au Conseil d'Administration, c'est quelquefois la corde raide pour cette Agence. Le travail est excellent. Voilà, moi je souhaite qu'on réaffirme tout le soutien, tout l'intérêt qu'on a pour cette Agence d'urbanisme.

M. LE PRESIDENT.- Oui, tu as raison de le dire, je me souviens bien des combats pour la création, c'était un peu compliqué. Effectivement, ce n'est pas une cotisation en tant que telle, cela correspond à du travail. Monsieur REYLE.

M. REYLE.- Oui, je voudrais ici confirmer ce que dit le Maire de Montfaucon en notant la précarité actuelle des sources de financement de l'Agence, qui fait qu'ils sont obligés de travailler sur des fonds propres ou de taper sur des réserves qu'ils avaient et qui leur permettaient de fonctionner normalement pour une Agence d'une très haute qualité et qui ne peut pas recruter du personnel actuellement qui correspond aux qualifications. Normalement, il faudrait un urbaniste de haute technicité, ils n'en trouvent pas parce qu'ils ne peuvent pas lui donner un salaire, je veux dire, décent, à son niveau. Donc, il faut qu'on soit très vigilant, je rejoins Pierre, là, c'est quelque chose d'important, il ne faut pas qu'on néglige l'Agence d'urbanisme, c'est un outil à la fois pour le SCoT, mais à la fois pour le Grand Besançon, qui est primordial pour la réflexion que l'on a de notre avenir. C'est, avec le SCoT, un lieu de rencontres et de réflexion pour nos projets à venir et ça, on ne peut pas s'en passer ou le mettre dans une position inférieure à ce qu'il devrait être. Il faut que l'Agence d'urbanisme ait le niveau de nos ambitions pour nos populations. Sinon ce n'est pas la peine de garder une Agence d'urbanisme qui ne serait pas aidée et soutenue par nous.

M. LE PRESIDENT.- Oui, enfin, bon, moi je suis totalement d'accord avec ce que vous avez dit l'un et l'autre, on n'en est pas là quand même.

M. REYLE.- On n'en est pas loin.

M. LE PRESIDENT.- Oh, oh...

M. REYLE.- Il n'y a pas de oh, oh... Il faut assister au Conseil d'Administration ! Viens, viens, tu verras ! Ils sont obligés de limiter les salaires du personnel, ils sont obligés de rogner sur, de diminuer, de passer de 17 à 16, l'Agence d'urbanisme réfléchit actuellement pour recruter une personne supplémentaire, elle ne peut pas le faire, donc c'est quelque chose qui est à la limite, la limite, je ne dis pas que c'est catastrophique, je dis qu'il faut qu'on soit très vigilant et qu'on n'ait pas des soucis ou qu'on renâcle pour 10 ou 20 000 € pour aider cette Agence qui a besoin de soutien et qui a besoin qu'on affirme ce soutien si on veut avoir des projets cohérents et qu'elle nous suive dans nos actions.

M. LE PRESIDENT.- Oui, enfin, bon, moi je suis totalement d'accord sur le soutien que l'on doit apporter à l'Agence d'urbanisme, je crois que c'est ce que nous faisons, mais nous ne sommes pas seuls, là, aussi, il y a le Département, il y a l'Etat et il faut avoir effectivement une ambition et nous avons une ambition pour cette Agence, il faut aussi que nous puissions trouver des moyens pour la financer dans le cadre d'un budget que vous connaissez et puis il y a tout un travail qui est fait. Mais, il me semble, comme Vice-Président, que tu fais partie de l'exécutif et que nous avons déjà parlé de cela à plusieurs reprises, entre autres au Bureau et que, effectivement, on doit être vigilant. Et puis peut-être aussi que l'on regarde au niveau des différents programmes. Monsieur DILLSCHNEIDER, vous voulez peut-être dire quelque chose, ou ces messieurs ont parlé pour vous ?

M. REYLE.- Oui, juste avant que Monsieur DILLSCHNEIDER parle, je voudrais dire que j'ai vu dans des documents que la Communauté d'Agglomération avait limité à 400 000 € pour les 4 années à venir. Donc c'est une diminution, en fait, de l'aide, même pas de l'aide, de la participation à l'urbanisme. Il y a d'autres communautés de communes comme celle de Vaîte-Aigremont qui veulent se désolidariser, puis voyant le peu d'entrain que l'on a à s'investir, eh bien, qui ne s'investissent, eux, plus du tout. Donc, il y a l'Etat, qui renâcle de plus en plus, le Conseil Général qui...

M. LE PRESIDENT.- Qui renâcle.

M. REYLE.- Qui met des difficultés. Enfin, ce n'est pas évident, je ne le dis pas pour que l'Agence d'urbanisme fonctionne dans un niveau effarant de finances, mais qu'elle puisse avoir les moyens de sa qualification et du travail à faire, c'est tout. Et Monsieur DILLSCHNEIDER le dira peut-être avec beaucoup plus de politesse.

M. LE PRESIDENT.- Il y a Gabriel BAULIEU qui avait demandé la parole.

M. BAULIEU.- Simplement, en deux mots, en écho aux propos de Raymond, je ne doute pas de la sincérité de l'élan du cœur, Raymond, mais le Président l'a indiqué, nous avons donc en permanence, en matière financière, à résoudre une équation qui est toujours difficile, de concilier effectivement, l'ambition et la raison. Et nous le faisons sur ce dossier comme sur d'autres et j'ai envie de dire même « beaucoup d'autres » donc les préoccupations que tu as énoncées à l'égard des moyens pour l'action, à l'égard des moyens pour le personnel, etc., c'est une équation à laquelle on est confronté sur tous nos services. Et ce que nous faisons dans ce domaine, oui, oui, Pierre, ce que nous faisons dans ce domaine est à l'image de ce que nous faisons ailleurs. Et sur le fonds, d'ailleurs on a l'occasion de s'en entretenir avec le Président de l'AudaB et le Vice-Président délégué à ce domaine-là, donc, lors, notamment des Orientations Budgétaires, j'entends bien qu'il souhaiterait disposer de moyens supplémentaires. Mais nous avons évoqué aussi des pistes, d'ailleurs, sur lesquelles l'Agence travaille depuis un certain temps en matière d'orientations, pour essayer de concilier, précisément, les moyens possibles et le niveau d'intervention de l'Agence. C'est donc sur ces bases-là que nous travaillons et que nous travaillons de manière solidaire. Et puis l'affichage sur quelques années, chacun sait que c'est notre PPIF qui nous engage solidairement. Voilà simplement ce que je voulais dire en écho avec ce qui a été dit avec beaucoup de chaleur.

M. REYLE.- Juste, je veux dire, ce n'est pas des moyens supplémentaires que l'on réclame, c'est le niveau qu'il y avait il y a deux, trois ans, de participation, qui permettait de fonctionner normalement. En limitant les aides, enfin, pas les aides, la participation à l'AudaB, forcément, on les diminue. Donc ce n'est pas quelque chose que l'on réclame en plus, c'est quelque chose que l'on réclame, la justice, la justice économique et voilà.

M. LE PRESIDENT.- Non, mais attends, il faut quand même arrêter un peu là, parce que, la justice, non, non, non, on réclame la justice, Raymond, cela voudrait dire que l'on est injuste. Je crois que c'est à nous aussi, en Bureau et en Assemblée, de définir des programmes et d'après les programmes que nous définissons, pour nous-mêmes, pour les communes membres, de donner à l'Agence les moyens nécessaires pour faire ça. Et effectivement, on doit avoir une Agence d'urbanisme, Pierre l'a dit, à niveau, puisque c'est une Agence qui a été un peu enfantée dans la douleur, si je me rappelle bien, il y a quelques années. Bon, après, je ne veux quand même pas laisser dire que l'Agence d'Urbanisme c'est, quand même, vraiment, l'objet d'aucune attention de notre part. C'est très, tu as raison, non, c'est peut-être Pierre qui l'a dit, c'est capital pour une agglomération, ou peut-être toi, pour une agglomération, effectivement, d'avoir une Agence d'Urbanisme sur laquelle on peut compter. Mais après, il y a aussi, peut-être, on a déjà commencé à en discuter, de regarder aussi, la somme, la somme, elle correspond à un certain nombre d'études, de travaux. Il faut peut-être aussi que l'on regarde ce que nous devons faire dedans ou ne pas faire ou faire différemment, peut-être même regarder à des problèmes de localisation différente, aussi, bon. Je ne sais pas, mais ça on a, je suis un peu surpris de cela, parce que on en a, on en discute assez fréquemment avec le Président à qui je donne volontiers la parole.

M. DILLSCHNEIDER.- Merci, Président. Oui, je voulais déjà remercier mes deux administrateurs qui me défendent de façon véhémement et effectivement ils sont mieux placés que moi pour parler de ce sujet-là. Et c'est vrai qu'aujourd'hui se pose un problème, mais nous en discutons avec l'Agglomération, bien sûr, puisque c'est un de nos gros partenaires, mais nous en discutons en même temps avec les autres partenaires. Nous avons récemment vu l'Etat, à qui nous avons posé un certain nombre de questions sur les répartitions des dotations entre les agences d'urbanisme. Nous avons prochainement rendez-vous, en tout cas le Directeur, à la Région, pour soumettre effectivement le débat sur les problèmes de métropolisation qui, aujourd'hui, sont de plus en plus, je dirais, à l'ordre du jour. Surtout, sachant, ce que je disais au Bureau, la position de la Ville de Mulhouse qui se retourne plutôt vers Strasbourg, plutôt que vers Belfort-Montbéliard, ce qui fait que nous avons aujourd'hui une opportunité, je dirais, dans la métropolisation, qui est quasiment incontournable, par rapport à la partie Nord du département. Et c'est dans ce sens-là qu'il faut peut-être réfléchir et adapter, effectivement, l'Agence d'Urbanisme, pour qu'elle puisse suivre les ambitions que l'on pourrait avoir sur notre agglomération qui est quand même aujourd'hui la Capitale de la région et je pense qu'il faut garder notre rang et c'est dans ce sens-là qu'il nous faut avoir des réflexions mais, effectivement, pas uniquement avec l'Agglomération.

M. LE PRESIDENT.- Oui, je te remercie. Pierre, je t'en prie.

M. CONTOZ.- Oui, Jean-Louis, tu as l'air de t'étonner que l'on aborde ça en séance plénière, mais je crois qu'il y a des sujets...

M. LE PRESIDENT.- Pas du tout.

M. CONTOZ.- Mais je crois qu'il y a des sujets que l'on débat au Bureau, entre nous, qui doivent faire l'objet de débats en séance plénière et celui-là...

M. LE PRESIDENT.- Bien sûr.

M. CONTOZ.- Il mérite que l'on informe nos collègues de la position de certains vice-présidents, je crois que c'est important, quoi, voilà.

M. LE PRESIDENT.- Mais non, je suis tout à fait d'accord et c'est d'ailleurs pour cela que nous avons donc passé il y a quelques instants des délibérations pour déléguer un certain nombre de décisions au Bureau pour avoir plus de temps au niveau du débat, donc cela va dans ce sens-là.

M. BODIN.- Juste un mot, on a oublié de dire quand même qu'on a demandé à l'Agence d'Urbanisme de comparer par rapport aux autres agences d'urbanisme les modes de financement. Donc moi je veux bien qu'on ait un débat mais il faut quand même qu'on ait des données objectives et que l'on compare par rapport à ce qui se passe à Belfort-Montbéliard, à Strasbourg, etc. Mais pour l'instant ces données-là on ne les a pas encore et après on aura ce débat là au niveau du Bureau, puis au niveau du Conseil... C'est que vous avez simplement un mois d'avance, à mon avis, c'est tout.

M. LE PRESIDENT.- Non, mais je crois que, aussi, en plus je suis d'accord avec ce que dit Nicolas, mais il faut regarder un peu comment on est structuré. Parce que Belfort-Montbéliard ne sont pas structurées comme nous au niveau de notre agglomération. C'est différent, les rôles des agglós, les rôles des villes sont aussi différents, il faut regarder tout ça. Mais il y a une chose sur laquelle nous devons être d'accord, c'est de l'importance de l'Agence d'Urbanisme pour préparer demain, le Grand Besançon de demain. Après on regarde comment, comment on fait aussi avec beaucoup d'ambition et puis nos moyens. Après, vous savez, ici, on peut, on le décide collectivement, on peut, si on en met plus là, on peut en retirer ailleurs, c'est aussi des décisions que l'on doit prendre ensemble. Bon, donc nous aurons l'occasion d'en rediscuter mais je te mets à l'aise Pierre, c'est tout à fait normal qu'on discute là, moi cela ne me choque pas.

M. LE PRESIDENT.- Et moi aussi. Bon, donc quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y en a pas, donc c'est adopté.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Financements CAGB - Logements locatifs publics (subventions accordées dans le cadre de la programmation 2010 de droit commun)

M. LE PRESIDENT.- MENETRIER, HINCELIN, POISSENOT, ALLEMANN, FOUSSERET, GONON, LOYAT, MOYSE, STEPOURJINE, ne prennent pas part au vote.

M. STEPOURJINE.- Bien, ce rapport fait le bilan de l'ensemble des constructions des Offices Publics de HLM sur l'année 2010 et je me permettrai, Président, de faire quelques remarques par rapport à ces différentes programmations.

M. LE PRESIDENT.- Eh bien vas-y, Robert.

M. STEPOURJINE.- Donc il s'agit de la subvention 2010 de la Communauté d'Agglomération de 1 185 266 € pour :

- Néolia : 45 logements,
- Habitat 25 : 36 logements,
- Grand Besançon Habitat : 44 logements,
- SAIEMB L : 58 logements,
- Habitat et Humanisme : 1 logement.

Donc, en 2010, on a construit sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération 184 logements répartis entre 131 PLUS et 53 PLAI. Les subventions d'équilibre, ce qui permet donc aux offices, effectivement, de réaliser ces opérations, s'élèvent à 1 018 000 €. Et 3 opérations ont bénéficié d'une surcharge foncière qui s'élève au total à 167 266 €.

Donc, quelles sont les remarques par rapport à cette programmation 2010 ? La programmation 2010 est supérieure aux objectifs de la convention signée avec l'Etat. On peut remarquer que 74 % des logements programmés en 2010 sont réalisés en VEFA, c'est-à-dire en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement. 29 % des logements sont des PLAI, donc on respecte ainsi la règle de proportion entre PLAI et PLUS. 90 % de la programmation de 2010 est réalisée sur Besançon. Il nous faudra bien entendu à l'avenir corriger cette tendance car nous ne sommes pas en conformité avec le PLH, ni avec le SCoT. Alors, bien entendu, le PLU de Besançon a grandement contribué à la dynamique de développement du logement locatif public. Cette dynamique d'ailleurs se confirme en 2011. Parmi les chiffres, le prix de revient moyen toutes taxes calculées à 1 857 € par m² varie peu depuis 2007. Lorsqu'on cumule les aides de l'Etat (641 679 €) et les aides de la Communauté d'Agglomération (1 185 266 €) pour l'année 2010, c'est donc une moyenne de 9 930 € par logement qui a été attribuée aux bailleurs. Il faut noter qu'une majorité d'opérations sont de niveau Très Haute Performance Energétique, 8 opérations sur 17 et 5 opérations sur 17 en Bâtiment Basse Consommation, voilà.

M. LE PRESIDENT.- Bien, est-ce qu'il y a des remarques ? Madame GELIN.

Mme GELIN.- Oui, je suis amenée, à cause d'un incident qui est arrivé sur un chantier il y a peu de temps, à me poser des questions sur les matériaux utilisés pour fabriquer des maisons basse consommation. Il y a beaucoup de produits dérivés du pétrole, des polystyrènes et il suffit parfois d'une cigarette pour entraîner des incendies. Donc, en fait, ce que je souhaiterais savoir, c'est si dans ces Bâtiments Basse Consommation il y aura effectivement des protections contre l'incendie qui seront garanties pour les habitants, merci.

M. STEPOURJINE.- Mais, non, non, je dois faire une correction, pour les Bâtiments BBC on n'utilise plus du tout le polystyrène.

M. LE PRESIDENT.- Alors, ça, le polystyrène, il y a longtemps que c'est fini.

M. STEPOURJINE.- Ah non, non, non, c'est...

Mme GELIN.- Alors, excusez-moi, mais le logement est en cours de construction.

M. LE PRESIDENT.- Non, alors, écoutez, on ne va pas relancer...

M. STEPOURJINE.- Alors ce n'est pas dans le domaine, ce n'est pas dans le domaine du logement public, parce que les Bâtiments Basse Consommation...

Mme GELIN.- Logement public.

M. STEPOURJINE.- Dans le domaine du logement public sont, effectivement, construits avec d'autres matériaux. Mais il peut y avoir, il peut y avoir une exception sur un bâtiment.

M. LE PRESIDENT.- Encore même qu'il y aurait un ou quelques bâtiments publics qui utilisent du polystyrène, je pense, si vous le dites, moi je vous crois Madame GELIN, non, non, mais attendez...

Mme GELIN.- C'est un programme de 50 maisons dans une agglomération, 50 maisons avec pour financeur participant un groupe comme Néolia, similaire.

M. STEPOURJINE.- Mais vous me donnerez, vous me donnerez les coordonnées et puis on regardera s'il faut, ce n'est pas de notre compétence non plus.

M. LE PRESIDENT.- Il ne faut pas se tromper de débat, bon, j'imagine quand même que ces constructions...

Mme GELIN.- Excusez-moi, ce n'est pas pour me tromper de débat, c'est simplement, lorsqu'on envisage quelque chose basse consommation ou durable, je pense qu'il est important de se poser la bonne question, c'est celle du matériel utilisé, sera-t-il durable et sera-t-il effectivement efficace dans tous les sens du terme ?

M. LE PRESIDENT.- Ecoutez, je pense, pour clore, s'il vous plaît, pour clore le débat là-dessus, je pense qu'il y a des organismes qui sont des organismes certificateurs pour le bâtiment, je ne pense pas que dans le contexte actuel on puisse laisser construire des bâtiments qui seraient dangereux et puis je crois qu'il ne faut pas laisser un seul instant faire croire que les Bâtiments Basse Consommation vont être dangereux. Il y a peut-être des difficultés.

Moi j'ai vu dans une maison, effectivement, il y a du polystyrène, bon, maintenant je sais que c'est plutôt du style de la laine de roche ou d'autres matières plutôt végétales, bon il faut être attentif à ça, mais je pense que de toute façon le polystyrène va être amené à disparaître parce qu'il me semble bien que c'est fait à base de pétrole. Il me semble, en plus, qu'il y a de moins en moins de pétrole. Alors, on ne va pas se tromper de débat, s'il y a ça, je pense que, si c'est 50 maisons, j'imagine que le produit va être contrôlé, voilà, on ne va pas se lancer maintenant dans un grand débat là-dessus, mais voilà ce que je voulais vous dire.

Alors, par rapport à cela, merci cependant de votre intervention, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Et puis il y a aussi les organismes de contrôle qui sont là, n'est-ce pas, pour vérifier tout ça. Bien, c'est donc adopté.

Rapport n°7.2 - Demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.2, ce sont des subventions dans le cadre de l'OPAH, donc pour 6 opérations, soit 7 logements. Nous accordons une subvention de 32 126 €. Les subventions concernent :

- 3 logements locatifs à loyer maîtrisé, logements locatifs privés,
- 2 logements à adapter pour maintien à domicile,
- et 2 logements pour travaux d'économie d'énergie.

Il est à noter que pour ces 7 logements, le montant total des travaux s'élève à 298 161 €.

M. LE PRESIDENT.- Bon, est-ce qu'il y a des remarques ? Non, je n'en vois pas.

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.1 - Contrat Eco-Emballages - Barème E

M. TAILLARD.- Rapport 9.1, page 139. Cela concerne les contributions que prélève, au titre d'une redevance, Eco-Emballages, sur les emballages ménagers consommés par les usagers. Le niveau de cette redevance est calculé sur les quantités recyclées. Et il était défini par un barème qui se termine en termes de date de validité à la fin de l'année. A titre de curiosité, pour que chacun mesure les ordres de grandeur, le dernier barème Eco-Emballages permettait à l'Agglomération de bénéficier d'une dotation d'environ 1 300 000 sur un budget de redevances supérieur à 15 M€. Donc c'est à peu près un apport de, inférieur à 10 % du niveau des sommes versées par les usagers. Actuellement, Eco-Emballages propose un nouveau barème qui entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2012, si vous autorisez le Président à le signer. Ce barème qui est substitué au précédent qui s'appelait « D » va s'appeler barème « E ». Et ce barème « E », à quantités de déchets traités identiques, permettrait d'espérer 200 000 € de ressources supplémentaires, donc il est plus avantageux que le précédent. On notera simplement qu'il y a une discordance avec les décisions réglementaires qui ont été prises par le législateur. En effet, dans le cadre du Grenelle, le législateur avait annoncé que dorénavant les aides d'Eco-Emballages fournies aux collectivités seraient d'environ 80 % du surcoût lié aux recyclables, comparés aux déchets résiduels. Dans la réalité, le barème « E » tel qu'il est proposé, s'il nous permet de faire mieux qu'avant, il permet simplement d'atteindre à peu près 60 % du supplément qui est nécessaire pour traiter un déchet recyclable. Donc c'est mieux que si c'était pire, mais c'est moins bien que ce qu'a prévu la loi. Donc la question qui vous est posée ce soir, c'est de savoir si vous autorisez le Président à signer ce contrat qui doit être signé

avant le mois de juillet, sinon on restera à l'ancien barème l'année prochaine, voire même dans une situation inconnue.

M. LE PRESIDENT.- Donc c'est mieux que si c'était pire, mais c'est moins bien que cela aurait pu être, c'est cela que tu as dit.

M. TAILLARD.- Je vous ai fait un résumé très sommaire.

M. LE PRESIDENT.- Oui, c'est bien ça. Bon, oui, moi je crois qu'il faut, effectivement, que vous me donniez l'autorisation de le faire. Il n'y a pas de remarques ? On peut quand même considérer qu'on attendait plus, mais ce n'est quand même pas mal non plus.

M. TAILLARD.- Alors, ce qu'on peut noter, si cela peut donner une perspective supplémentaire, c'est qu'un certain nombre de démarches ont été entreprises pour essayer de faire apparaître une discordance entre ce que propose Eco-Emballages et l'esprit de la loi, avec la perspective que ces recours permettraient d'imaginer que, dans un moment d'hilarité, Eco-Emballages nous propose un barème « F » d'ici la fin de l'année, qui corrigerait le « E » et améliorerait la hausse. Enfin, on peut rêver et on a le droit de rêver...

M. BAULIEU.- Tu peux toujours rêver quand même...

M. TAILLARD.- Il paraît que c'est un signe de bonne santé.

M. LE PRESIDENT.- Tu peux rêver, ne fume pas trop, parce que...

M. TAILLARD.- Raisonnablement, raisonnablement, vous avez compris au ton de ma voix que...

M. LE PRESIDENT.- Non mais ce barème « E » bon, cela va être difficile. Je pense qu'il faut faire les démarches, parce que c'est vrai que ce n'est pas, le problème c'est qu'il y a toujours un décalage entre les bonnes intentions et puis la réalisation pratique.

M. TAILLARD.- Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Parce que, la loi sur le Grenelle c'est bien, d'abord on est très favorable à tout ce qu'ils disent, simplement on se rend compte que dans une multitude de domaines, en voilà un, mais c'est un parmi d'autres, il y a encore des, bon, je ne veux pas dire, que c'est un désengagement, mais c'en est quand même un au fond, c'est un désengagement. Alors que c'est plutôt là-dessus qu'on devrait, au contraire, insister, pour nous inciter à le faire. Bon, cela dit, on le fait quand même, Marie-Odile, je t'en prie.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Oui, pour insister sur ce que vient de dire Jean-Pierre, parce que, parce que c'est important quand même de maintenir la pression sur Eco-Emballages de ce point de vue-là. Et puis on a encore une autre marche à franchir, c'est que ce ne soit pas seulement les emballages qui à l'heure actuelle sont financés dans le recyclage, mais que ce soit tous les emballages plastiques, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle et ce qu'on devrait obtenir.

M. LE PRESIDENT.- L'effort, oui, je suis tout à fait d'accord avec toi, l'effort que l'on doit aussi soutenir, c'est faire qu'il y ait de moins en moins d'emballages aussi. Et je crois qu'il y a un effort très important qui doit être fait aussi au niveau des fabricants et au niveau de la grande distribution pour qu'effectivement on emballe moins. Enfin, chacun d'entre nous, quand il achète le moindre matériel, quel qu'il soit, il y a des décimètres cube, je ne dirai pas des mètres cube, mais chaque fois des décimètres cube, alors, là, là, il y a du polystyrène et du carton. Donc je crois qu'il y a des gros efforts à faire. Quelquefois je me demande s'il n'y a pas plus cher d'emballage que l'appareil qui est emballé d'ailleurs, certainement, pas loin en tout cas.

M. TAILLARD.- Cela dépend de ce que l'on achète.

M. LE PRESIDENT.- Bien, il n'y a pas d'oppositions ? Mais il faut effectivement maintenir la pression.

Rapport n°9.2 - Implantation des Points d'Apport Volontaire - Fonds de concours

M. TAILLARD.- Rapport 9.2, page 141, il s'agit de l'opération que vous avez décidé de mettre en place, à savoir la prise en charge par l'Agglomération de mise en place de Points d'Apport Volontaire verre, enterrés ou semi-enterrés. Donc le principe a été validé en Assemblée. Maintenant il s'agit de constater que la commune de Miserey-Salines a engagé un projet sur la mise en place de 2 PAV semi-enterrés et comme il se doit, le contrat qui a été prévu, donc, convient que la commune va payer une participation à l'Agglomération au titre de cet équipement qui est moins anodin que le Point d'Apport Volontaire aérien. Et donc ce qui est proposé ce soir, c'est d'autoriser le Président à engager le processus qui permettra d'encaisser le versement fait par la commune de Miserey. Pierre.

M. CONTOZ.- Oui, la collecte des Ordures Ménagères, qui évolue, à juste titre, dans nos communes, apporte des contraintes nouvelles. Vous avez bien voulu et je vous en remercie, tant toi, Jean-Louis, que Jean-Pierre, élargir la prochaine commission ou les prochaines commissions pour parler de ces contraintes et des difficultés que rencontrent ou rencontreront les communes.

Lors de cette commission, puisqu'on parle de fonds de concours, moi je défendrai, je suggérerai la mise en place de fonds de concours pour accompagner les communes dans les difficultés qu'elles rencontrent pour répondre aux contraintes de la collecte nouvelle. C'est les points de regroupement, c'est l'aménagement de places de retournement, voilà. Donc ce sera un des sujets, je le dis ici, ce sera un des sujets que je chercherai à faire travailler par la Commission.

M. TAILLARD.- Alors, dans le cadre de la question que tu avais posée en Bureau et du début de débat, tu avais, vous aviez manifesté le souhait que la Commission s'élargisse au Bureau prochainement. Donc je peux vous confirmer que le mardi 28 juin vous serez invités à participer à cette commission. Une invitation vous sera envoyée.

M. CONTOZ.- Merci.

M. LE PRESIDENT.- Bon, d'autres remarques ? Il n'y en a pas.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Rapport n°2.1 - Tramway - Déclaration de projet préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la réalisation de la 1ère ligne de tramway du Grand Besançon

M. LE PRESIDENT.- Bon, vous savez, donc c'est pour vous faire part des conclusions de la Commission d'Enquête qui a été présidée, vous le savez, par Monsieur OLIVIER et qui ont été transmises par la Préfecture, elles nous ont été transmises par Monsieur le Préfet le 7 avril dernier, dans un délai, d'ailleurs, rapide. Et je voudrais remercier, on peut le faire maintenant qu'ils ont rendu le rapport, si on l'avait fait avant on aurait pu dire que c'était pour les influencer, mais dire combien il est important que cette Commission d'Enquête rende son rapport rapidement.

On peut peut-être aussi voir le résultat d'un travail qui avait été bien préparé en amont par la mission « Tram » et les services de l'Agglo, puisque, en fait, toutes les questions qui ont été posées pendant cette Enquête d'Utilité Publique, on a pu donner des réponses et les réponses elles existaient et cela avait déjà été travaillé et que, d'ailleurs, la plupart du temps, les réponses étaient déjà dans un certain nombre de dossiers et que nous avons pu répondre à tout cela.

Alors, l'Enquête Publique a été diligentée par Monsieur le Préfet et s'est déroulée sur plus d'un mois, du 20 décembre 2010 au 28 janvier 2011. Je veux simplement redire, il y a eu, en fait, d'ailleurs, 3 Commissions d'Enquête, puisqu'il y a eu aussi la mise en conformité des, enfin, une enquête sur le PLU et l'autre pour les autorisations au titre de la Loi sur l'eau et au code de l'Environnement.

Il y a eu 3 000 personnes, dans une dizaine de réunions, où un certain nombre d'entre vous sont venus. Il y a eu 455 visiteurs qui se sont déplacés pour consulter notre dossier, ce qui est quand même quelque chose d'important. Il y a 250 productions qui ont été déposées dans les registres. Vous savez qu'il y a des registres à la Mairie de Besançon, à celle de Chalezeule, à la Préfecture de Région, au siège du Grand Besançon. Il y a eu 700 questions, qui ont été posées, donc ce qui est quand même, 700 questions, c'est très, très, très important.

Donc il y a un rapport qui a été fait, malgré 700 questions, en seulement 2 mois et c'est un rapport, je veux le dire quand même, qui est d'une grande qualité, parce que les enquêteurs sont allés au fond de toutes les questions. Ils ont répondu rapidement, mais ils ont répondu complètement, d'autant plus qu'ils avaient une petite expérience pour la plupart d'entre eux, puisque ce sont ceux qui avaient suivi, fait l'enquête à Dijon. Donc les problèmes de tramway, ils connaissaient, et par la pertinence des questions qu'ils ont posées, on s'est rendu compte qu'effectivement ils connaissaient ce dossier parfaitement. D'ailleurs, sur les enquêteurs, il y en a 3 qui venaient de Bourgogne.

Alors, ce rapport a été remis le 31 mars, on me l'a transmis le 7 avril. C'est un avis favorable sans réserve. Ce n'est pas la première fois que cela arrive et il y a un certain nombre de dossiers qui arrivent, comme le nôtre sans réserve, certains peuvent avoir des avis favorables avec réserves. Mais il y a 14 recommandations. Ce qu'il faut dire à cet instant, c'est que les recommandations, les réserves on est obligé d'apporter des réponses, faute de quoi c'est bloquant, les recommandations, on n'est pas forcément obligé de les suivre. D'ailleurs, le terme veut bien dire ce que ça veut dire, une recommandation vous recommande de faire cela.

Donc, nous, ce que nous avons pensé, c'est qu'il fallait que, considérant que cette enquête elle était là plutôt aussi pour nous éclairer et nous avons voulu répondre point par point à toutes les recommandations, même si nous n'y étions pas obligés, ainsi qu'aux réserves, il y a eu des réserves concernant la loi sur l'eau, là nous avons répondu donc aux réserves, j'y reviendrai tout à l'heure.

Donc nous avons pris toutes ces recommandations en compte, même si elles ne relevaient que de notre appréciation à nous. Et donc ces réserves et les réponses ont été intégrées, les recommandations des commissaires enquêteurs ont été intégrées au rapport que je vous propose ce soir. Donc c'est-à-dire que le rapport que nous vous proposons prend en compte ces 14 recommandations que je vais vous présenter assez rapidement.

Bon, voilà, parmi les 14 points, la Commission d'Enquête nous avait demandé de reconsidérer la position des stations dans le secteur de Palente, Orchamps, Les Vaîtes. On avait entendu des remarques dans des réunions publiques à l'automne, c'est pour cela que nous avons pris la décision, et c'est certainement ce qui change le plus le projet, ce qui est le plus fondamental, nous avons pris la décision, enfin, nous vous proposons de prendre la décision de créer cette nouvelle station qui était proposée dans cette enquête, qui serait la station appelée pour l'instant « Corvée » puisque c'est rue de la Corvée. Alors, juste au passage, une petite information, nous allons réunir les Conseils Consultatifs d'Habitants, avec aussi une délégation du Conseil Participatif, les Conseils des Sages, de Jeunes, pour faire en sorte que ces personnes-là proposent un certain nombre de noms, dans lesquels nous devons choisir. Bon, je ne sais pas s'il faut laisser « Corvée » bon, dire « Je vais à Corvée prendre le tram » enfin, bon, je ne pense pas que ce sera une corvée, mais enfin on ne sait pas. Ce n'est pas très important, ce qui est important, oui, elle peut s'appeler « Belfort » par exemple, bon... C'est la station de la Chambre d'Agriculture, on l'appellera station « Baulieu » alors par exemple, par exemple, pourquoi pas ? Bien, enfin, il y aura un travail auquel participera le Conseil Participatif de l'Agglo, les conseils de quartiers, quartier par quartier et le Conseil des Sages et le Conseil des Jeunes, voilà. Donc le projet va passer de 30 stations à 31 stations, s'il vous plaît, comme nous sommes dans un secteur à voie unique, c'est aussi possible parce que cela n'occasionne pas de gros frais, c'est à peu près 100 000 € en plus et que, étant dans un secteur à voie unique, on a, les études qui ont été faites montrent qu'on ne va pas perdre forcément de temps, parce que, quand il y a une voie unique, il peut y avoir avant la voie unique une attente de quelques dizaines, vingtaines, trentaines de secondes et que, effectivement, cette station peut s'intégrer sans nuire à l'efficacité du réseau, donc ça c'est la première modification que nous vous proposons.

Le second point sur lequel nous avons été sensibilisés, c'était le problème et là cela a déjà été longuement débattu, c'est la régénération d'un alignement d'arbres sur le quai Veil Picard. C'est d'ailleurs lié au point suivant sur la construction de la plate-forme sur une structure autoporteuse. Pour faire clair, nous avons toujours dit qu'il y aurait des arbres sur le quai Veil Picard, alors, après, c'est des arbres ou des arbrisseaux, le débat était lancé. Maintenant le débat n'existe plus, puisque, comme la recommandation n°3 c'est de faire en sorte que la construction ait lieu sur une plate-forme autoporteuse, voilà, c'est-à-dire que cela ne repose plus sur le mur, cela repose sur des pieux qui vont descendre à 10, 15 m, je ne sais pas exactement, et le tram va passer sur cette structure autoporteuse. Cela a l'intérêt de moins taper sur le mur, de moins porter sur le mur, mais qui était supportable quand même et comme il n'y a plus de tirants obliques dans le mur pour tenir ce mur, il y aura d'ailleurs moins de, éventuellement de rejets, même si c'était contrôlé lors du forage des trous, puisqu'il n'y en aura plus. Mais surtout cela permet de mettre des vrais arbres et ce sont des arbres, donc, qui seront des tilleuls, des tilleuls qui arriveront à 5, 6 m de haut, qui atteindront 6 m de haut, qui atteindront 7 m de haut, ce sont exactement les mêmes qu'il y a actuellement sur le quai de Strasbourg. Parce que vous savez que sur le quai de Strasbourg, entre autres devant Bellevaux, il y a des tilleuls qui ont été transplantés, replantés il y a une vingtaine d'années, enfin Pierre doit, c'est lui qui avait fait faire replanter, 20, 25 ans. Ce sont des tilleuls parce qu'on a été beaucoup, j'ai été beaucoup alerté ces derniers temps par des personnes allergiques, qui me disent : « Vous savez, Monsieur le Maire, attention, le platane, il n'y a rien de plus allergisant, » c'est comme ça qu'on dit « il n'y a rien de plus allergisant que le platane, mettez des tilleuls. » Et donc, effectivement, sur le quai de Strasbourg il y a déjà des tilleuls, il y aura donc sur l'ensemble du quai un alignement d'arbres qui sera cohérent et des vrais arbres. Puisque le mode de construction autoporteuse, qui est pour nous une innovation, mais qui en fait ne l'est pas, parce que toujours le même Pierre CONTOZ m'a rappelé qu'on l'avait déjà fait il y a 30 ans ou 25 ans auprès du Jardin des Sens à l'Helvétie, c'est ça ? Oui, donc c'est quelque chose que l'on a déjà utilisé, c'est-à-dire qu'au lieu de venir s'appuyer sur le mur, on va mettre des pieux dessous et cela va porter dessus. Et comme on ne s'appuie plus sur le mur, il n'y a plus les tirants comme ça et on peut planter des arbres et les arbres seront plantés jusqu'au droit de la rue Marulaz. Puisqu'il y a aussi une recommandation de la Commission d'Enquête qui dit qu'il faut, entre autres dans les quartiers où il y a du commerce, laisser des places pour des arrêts minutes, veiller aux arrêts minute, veiller aux arrêts pour permettre les déménagements, pour permettre la continuation de l'activité commerciale et donc les arbres s'arrêteront au niveau, on va perdre peut-être à l'alignement une dizaine d'arbres, peut-être 8, 10 arbres mais il y aura donc un vrai, comment dire, des arbres tout le long, qui vont être donc replantés.

Donc ce second point « Régénération d'alignement d'arbres sur le quai Veil Picard » sera fait, je le redis quand même, pour ceux qui se poseraient la question, que les arbres qu'il y avait là, ils avaient 120 ans. Environ 120 et ils ont été plantés aux alentours de 1890. En 1880 les photos montrent qu'il n'y en avait pas, en 1890 il y en avait. Donc c'est entre les deux et qu'ils étaient donc dans un, pour certains dans un état, ils avaient encore peut-être 5, 10, 15, 20 ans. Ils étaient quand même à terme menacés puisque nous avons sur le quai Veil Picard, nous avons changé il y a combien, Pierre, 20 ans déjà, 25 ans ? Et qu'on aura donc des arbres qui seront préformés, qui seront taillés déjà d'une façon assez carrée, comme à Chalon-sur-Saône, pour ceux qui connaissent Chalon-sur-Saône et qu'il y aura donc des vrais tilleuls, des vrais arbres qui seront là.

L'autre point, le point 3, l'aménagement du quai Veil Picard, je viens déjà d'évoquer le sujet et nous avons, la réponse était, nous avons pu suivre cette recommandation, puisque, justement, pour pouvoir mettre des arbres, nous avons demandé à nos services de retravailler sur une autre formule et que, celle-là, la formule qu'ils ont proposée, alors cela a dû se faire en concomitance, j'imagine, elle permet de répondre à la fois à la recommandation n°2 et à la recommandation n°3, voilà.

Le point 4. Bon, je vais reprendre un peu par thème et là je passerai peut-être la parole à Jean-Claude qui nous dira rapidement. C'est, il y a 3 points qui portent sur la prise en compte des modes doux. Alors les modes doux en général, entre autres, les liaisons cyclistes et on nous demande, ce qui est déjà fait et nous continuerons à le faire parce que cela se passe d'ailleurs bien, à rencontrer l'association « Vélo Besançon » et de favoriser l'intermodalité tramway-cycles, Jean-Claude, tu peux peut-être dire un mot par rapport à ça, si tu veux rentrer dans le détail.

M. ROY.- En fait, on s'est appuyé essentiellement sur un important travail de qualité qui a été fait par l'association « Vélo Besançon ». Ils ont apporté une contribution très, très élaborée, très constructive et les commissaires enquêteurs nous ont demandé dans 3 recommandations de prendre en compte ce travail, ce que nous avons fait. Et nous allons prolonger cette contribution par des réunions, des entretiens réguliers avec cette association. Voilà, pour faire court.

M. LE PRESIDENT.- Alors, on doit signaler aussi que par rapport aux modes doux, toutes les stations disposeront d'arceaux pour mettre les vélos et que les plus importantes bénéficieront d'abris qui seront des abris couverts, pas forcément fermés, verrouillés avec une clé, mais des abris couverts qui permettront de retrouver son vélo le soir sans avoir la selle avec 5 cm de neige ou mouillée, mais ça, dans les stations les plus importantes. On regarde même s'il n'y a pas la possibilité, dans certaines stations, avec un système de consigne, d'enfermer le vélo, voilà. Mais ça, donc, c'est un plus qui sera apporté aussi. Et je rappelle d'ailleurs que, en dehors des heures de pointe, de grande affluence, il sera possible de mettre son vélo dans le tram dans les voitures, dans les emplacements de tête à l'avant ou à l'arrière. Enfin la tête dans un sens et la queue dans l'autre, mais comme cela repart en sens inverse ça change, voilà, donc ce sera possible. Donc ces recommandations là vont être suivies.

Il y a des points qui portent aussi sur la communication, donc mettre en œuvre un certain nombre de choses, des plaquettes, des lettres d'information, des réunions publiques, la Maison du tram. Donc, tout ça, nous avons donc décliné ce qui était fait avec, effectivement, l'information avec l'ensemble des médias, que ce soit les médias écrits, la radio, les médiateurs de voiries et de commerces qui ont commencé d'ailleurs leur travail, cela se passe bien. L'information, il y a eu un stand d'information, pour votre information, j'ai envie de dire, sur la Place du 8 septembre, il y a eu, je crois, ce jour-là, 900 personnes qui sont venues discuter du projet du tram et qui ont, globalement, je crois qu'il y a eu, moins d'une dizaine d'avis négatifs. Je crois qu'il y a eu entre 800 et 900 personnes qui sont venues toute la journée là-bas. C'est d'ailleurs une opération qui sera renouvelée. Donc, voilà, le budget de com, on l'a déjà évoqué et je le redis encore c'est un budget de com, pas de com en réception, c'est un budget de com, de com vraiment pour faciliter, d'une part, faire bien comprendre à l'agglomération comment tout cela fonctionne, informer sur parkings relais qui seront là pour permettre aux habitants de l'agglomération de venir utiliser le tram, parler aussi des difficultés qu'il y aura et donc faire en sorte que ce soit le moins compliqué. Et nous publierons, bien sûr, les résultats d'études, notamment celles relatives aux vibrations. Puisque c'était demandé, donc on publiera ces résultats d'études, puisque nous avons fait les études concernant les vibrations, donc elles seront publiées.

Concernant le plan de Déplacement urbain, Jean-Claude, tu veux redire un mot par rapport à ça si tu veux, on va l'accélérer.

M. ROY.- Nous avons déjà adopté le diagnostic et aussi une série de scénarios. Il nous faudra désormais retravailler ce dossier pour choisir l'un des scénarios et puis porter ce projet à l'Enquête Publique, lui aussi. Mais c'est un travail que nous continuerons, 2011-2012, parce que nous avons besoin encore de ce temps-là, nécessaire, et il fallait que le projet de tramway avance pour que nous puissions finaliser ce projet de PDU qui sera un PDU d'agglomération et qui se substituera aux deux PDU que l'on a adoptés en juin 2001, le PDU de la Ville de Besançon, d'une part, et le PDU d'un syndicat mixte de 36 communes qui avait été créé alors.

M. LE PRESIDENT.- Alors il y avait les 5 dernières recommandations, c'est des points relatifs aux traversées des carrefours et des franchissements de voie. Entre autres on nous demande d'installer plutôt des feux tricolores que des feux rouges. Bon, parce que, on dit que si le feu rouge est cassé il n'y a plus rien, que si c'est un feu tricolore, il y en a 3 et il en reste 2 qui fonctionnent. Bon, nous, on a dit qu'on était d'accord, simplement il faut voir aussi avec les organismes de sécurité parce que, là, ils sont très exigeants, on ne sait pas si cela sera possible. Donc on va faire la demande mais on n'est pas sûr que cela soit possible. Ce que je voulais dire c'est que, c'est pour ne pas allonger le débat, c'est qu'il y avait des enquêtes qui disaient que le tram était 5 fois moins dangereux que le bus, il y avait moins d'accidents, entre autres mortels, il peut y en avoir, avec les trams qu'avec les bus. C'était surtout lié aux accidents, aux, comment dire, aux franchissements de feux rouges. C'est ça que je voulais dire mais je ne veux pas relancer le débat là-dessus, parce que cela va être trop long.

On va mettre aussi, on va limiter le trafic, notamment au niveau des rues du 11 novembre et Nicolas Nicole, puisqu'il y aura des bornes. S'il vous plaît, Monsieur DUMONT, Monsieur LEUBA, Monsieur ALAUZET.

Bien, donc, il y a aussi des demandes pour organiser pendant la phase travaux les zones de stationnement, nous avons expliqué comment tout cela serait pris en compte. « Réaliser les aires de « dépose minute » et des poches de stationnement à proximité de certaines stations » je vous l'ai dit, par exemple, c'est sur le quai Veil Picard et puis « Etudier chacune des opportunités foncières pour augmenter ces emplacements. » Je redis que, pour nous, ce que nous continuerons à faire, c'est regarder, prévoir dans l'avenir le dimensionnement des parkings-relais, surtout aux entrées de ville, car je sais que c'est une demande forte de l'agglo et que je porte aussi.

Voilà, par rapport à tout cela ce qui a pu être dit. Donc, si ce projet, comme je le pense, est adopté ce soir, nous allons le transmettre dès demain à Monsieur le Préfet de Région, le Préfet du Doubs et nous pensons que, après c'est lui qui prend la décision d'accorder ou pas la DUP, mais nous pensons, nous espérons surtout, que la DUP pourrait être accordée assez rapidement.

Il y avait aussi deux autres Enquêtes Publiques, je ne sais pas s'il y a des diapos. Mais je m'en souviens de tête, concernant la loi sur l'eau, à ma connaissance cela a été soumis à l'avis de la Navigation et cela a reçu un avis favorable.

Et le deuxième point, c'était l'optimisation du projet Veil Picard, on redemandait aussi de mettre des pieux, plutôt que les poser sur le quai, j'ai déjà répondu à cette question, donc ça, cela a été purgé.

Concernant le PDU...

M. BAULIEU.- Le PLU.

M. LE PRESIDENT.- Le PLU, il y avait un avis favorable, sans réserve ni recommandation et il y avait aussi une enquête parcellaire qui a été menée en même temps et Monsieur le Préfet de Région m'a retransmis aujourd'hui les résultats de cette enquête parcellaire, elle est favorable. Donc, pour l'instant, je ne dirai pas que tous les feux sont au vert, parce que vert, c'est quand on aura la, la DUP, mais pour l'instant ils sont à l'orange, puisque toutes les recommandations ont été prises en compte. Les réserves, les deux réserves ont été levées et l'enquête parcellaire est revenue avec un avis favorable des services de l'Etat qui, je le répète et je tiens à les remercier publiquement, ont travaillé, vraiment, nous ont beaucoup aidés et pour que ce projet avance, il y a eu une collaboration très, très forte des services de l'Etat et je tenais à le dire.

M. ROY.- Un tout petit point.

M. LE PRESIDENT.- Oui, je t'en prie, vas-y.

M. ROY.- Un tout petit point par rapport à l'enquête parcellaire, je modifie oralement...

M. LE PRESIDENT.- Ah bon.

M. ROY.- Le dernier alinéa de la page 146, ainsi : « A l'issue de l'enquête parcellaire, le commissaire enquêteur a rendu le 29 avril 2011 son rapport et ses conclusions à Monsieur le Préfet, son avis est favorable sous condition de l'intervention effective de la DUP et n'est pas assorti de recommandations ». Par suite, le Préfet pourra déclarer cessibles les parcelles figurant sur l'état parcellaire...

M. LE PRESIDENT.- Oui, d'accord. Oui, l'enquête parcellaire, elle est favorable, mais on ne pourra acquiescer que si, effectivement, on a la DUP.

M. ROY.- Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, donc ce que je peux vous dire par rapport à ça, est-ce qu'il y a donc des questions ? Oui, Corinne.

Mme TISSIER.- Oui, donc mon intervention porte sur le PDU, dont on parle depuis 2005 et qui devait être validé en 2008-2009. En 2008 on a validé le diagnostic, je ne reviendrai pas sur les raisons qui ont contribué à ce premier retard, qui étaient des raisons liées à un travail insuffisant du bureau d'études, bureau qui avait été choisi parce qu'il avait fait celui de la Ville et qu'il devait permettre d'aller plus vite, cela n'a pas fonctionné.

M. LE PRESIDENT.- Comme quoi.

Mme TISSIER.- Depuis, des scénarios ont été présentés plusieurs fois, en Commission et Bureau. La Commission « Transports et Déplacements » a pris position deux fois pour un scénario et n'a pas été suivie par le Bureau. La première fois c'était au regard des préconisations choisies concernant le stationnement, la deuxième fois, parce qu'il fallait attendre le projet « Tram ». Où en est-on ? Les commissaires enquêteurs ont fourni leur rapport et quelle est leur première recommandation ? C'est élaborer un nouveau PDU. Donc nous devons suivre leur préconisation. Quels sont les enjeux ? L'Agglomération a voté son PDU en 2001, donc à partir de juin 2011 nous ne sommes plus couverts par un PDU. D'autre part, plus on attend, plus il va falloir prendre en compte de nouvelles données et cela risque d'être sans fin. Des scénarios ont été établis, un gros travail a été fait par les services. L'évaluation environnementale de chaque scénario a été réalisée. Il nous faut donc, enfin, prendre une décision pour avoir un PDU qui puisse nous servir de cadre pour une politique de déplacements efficace, en lien avec l'arrivée du tram, et qui nous permettra de répondre aux objectifs de diminution du trafic automobile et des émissions de gaz à effet de serre. Donc avoir un PDU est une obligation légale, pour une communauté d'agglomération de plus de 100 000 habitants, il y a donc urgence.

M. LE PRESIDENT.- Tout à fait. C'est pour ça que j'ai dit que l'on allait accélérer, effectivement.

M. ROY.- Oui, je remercie Corinne de ces précisions que je n'ai pas données, puisque je suis intervenu rapidement sur ce dossier-là. J'adhère complètement à ce que tu viens de dire. L'Agence d'urbanisme, notamment, va nous aider, pour finaliser ce Plan de Déplacements Urbain et les vice-présidents vont être notamment contactés par l'Agence d'urbanisme pour qu'on avance sur ce dossier-là.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GONON.

M. GONON.- Oui, j'ai lu attentivement la lettre du Préfet du 7 avril que vous nous avez transmise en Commission, il y avait des recommandations, mais il y avait aussi des réserves sur le paragraphe 3, concernant la loi sur l'eau, mais vous les avez levées, donc cela ne pose effectivement plus de problème aujourd'hui.

Dans le rapport de la Commission, dans l'avis de la Commission, la Commission parle de budget, elle parle de dépenses, elle fait des recommandations, cela va coûter un petit peu d'argent supplémentaire. Mais ce n'est pas tellement ça qui m'intéressait ce soir, je me faisais la réflexion, en face de toutes ces dépenses, alors 228, 240, quel est le, quelle est la colonne de droite ? Quelle est la colonne « Recettes » aujourd'hui ? Est-ce que nous avons une idée actualisée à aujourd'hui de la partie « Subvention », de la partie « Impôts » et de la partie « Emprunt ».

M. LE PRESIDENT.- Après impôts, redites voir.

M. GONON.- Ben justement c'est peut-être la partie « Emprunt ». Et dans le document également de la Commission, j'ai noté un autre point qui m'inquiète un tout petit peu, c'est que la Commission fait référence à cette possibilité que le législateur a offerte aux communautés de communes et aux agglomérations de financer une partie du tramway par un nouvel impôt sur les plus-values résultant des ventes immobilières le long d'un corridor, etc., etc. Alors, je suis un tout petit peu inquiet, parce que la Commission va en parler, en parle, l'écrit, est-ce que la CAGB ne va pas dire : « Bon sang, mais c'est bien sûr, je vais en profiter. » Est-ce que vous avez l'intention, d'une part, d'utiliser cette possibilité d'imposer les plus-values lors des ventes immobilières le long du corridor « tramway » et d'autre part, est-ce que vous pouvez nous communiquer la nouvelle ventilation des sources de financement de ce tramway ?

M. LE PRESIDENT.- Les sources de financement, Monsieur GONON, elles n'ont pas changé. Ce sont celles que nous avons évoquées la dernière fois, donc, ce sont les mêmes. Vous êtes d'ailleurs beaucoup intervenu en disant que l'on n'avait jamais dit, en disant un peu que c'était presque, pas juste, que je n'avais pas dit que c'était 2008, la valeur 2008, que je l'avais cachée. Donc, j'ai fait ressortir les documents officiels de l'Agglomération dans lesquels on dit que c'est valeur 2008, je vous les remettrai tout à l'heure, afin que vous ne puissiez plus faire croire aux Bisontines et aux Bisontins que le Président de l'Agglomération avait toujours caché que la valeur de 228 M€, je vais vous les remettre, je suis sûr que vous les aurez... Je vais répondre, mais ça c'est une réponse aussi. Parce que quand je vois les informations et que l'on dit qu'on ne l'a jamais dit, vous verrez, il y a même les documents dans lesquels, les documents que nous avons projetés dans les quartiers.

Concernant, je veux aussi quand même dire, dire vous avez lu le rapport de la Commission d'Enquête, vous avez du le lire attentivement. Il ne vous a certainement pas échappé combien la Commission d'Enquête avait dit que le travail financier avait été fait avec, vraiment, qualité : « à notre demande, le Maître d'Ouvrage a présenté les mesures d'optimisation financière qu'il a adoptées pour réduire le coût du projet et les estimations poste par poste des économies ainsi réalisées par rapport à un projet comme par exemple celui de Dijon souvent cité par le public. Chiffrées à 56 M€, les économies résultant de cette optimisation n'ont pas paru anormalement évaluées à la commission d'enquête- qui avait fait celle de Dijon, je le répète - Le projet reste basé sur des choix de solutions techniques existantes éprouvées dans d'autres réalisations. Dans ces conditions - dit la Commission d'Enquête - le montant de 228 M€ ne paraît pas déraisonnable pour un investissement qui structurera l'agglomération bisontine pour plusieurs décennies et qui va contribuer à limiter les dégradations environnementales dues aux déplacements. [...] En ce qui concerne le financement, la commission d'enquête considère que le Versement Transport, après les majorations intervenues, couvrira et au-delà le remboursement de l'emprunt et qu'ainsi le financement du complément non gagé est assuré ». Vous avez parlé d'impôt nouveau, je répète une nouvelle fois, il n'y aura pas d'impôt nouveau pour les populations par rapport au tramway. Je voudrais qu'enfin on l'entende bien et les délégués communautaires qui sont, comme vous, informés, savent bien qu'il n'y aura pas d'impôt nouveau pour le tramway. Bien sûr, cela peut être de bonne guerre de vouloir faire croire à tout le monde que cela va faire augmenter les impôts, il n'y aura pas d'impôt à l'agglo, en plus, pour le tramway.

« Les capacités d'investissement de la CAGB ne devraient pas être réduites dans les prochaines années, ce qui permettra de financer d'autres projets, la réalisation d'un TCSP entre Viotte et la Bouloie, l'aménagement du dépôt de bus de Planoise et l'offre ferroviaire nord. Le tramway ne mobilisera aucune augmentation des impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) ou du Versement Transport qui est au taux maximum autorisé par la Loi » Etc., etc. Bon, ça c'était écrit. Par rapport à la question que vous m'avez posée, il y a d'abord, je vais déjà prendre les chiffres, quand vous dites : « Est-ce qu'il y aura, du fait de l'augmentation de l'attractivité de ces terrains, une taxe supplémentaire ? » Je remarque, en disant cela, tout le monde admet donc bien que le tramway, cela augmente l'attractivité d'un territoire, voilà. Je lisais ce que disait mon ami, le Maire de Tours, il disait, il a planté sa maquette, il a quelques mois d'avance. Eux, ils l'ont fait faire par Daniel BUREN, on ne l'a pas fait faire par Daniel BUREN et puis je trouve qu'au fond, le nôtre, il est même plus chouette que celui de BUREN. Enfin, bon, ça c'est une analyse, je ne suis pas sûr que je sois objectif là dedans, mais enfin, en tout cas, cela n'a pas coûté le même prix. Et Jean GERMAIN il dit : « Je crois vraiment qu'il y aura un avant et un après tramway à Tours. »

Voilà, bon, moi aussi je crois et je pense qu'effectivement, si on commence à parler de plus-values éventuelles le long du tramway, c'est intéressant. Cela veut dire que le tramway c'est un outil de déplacement qui va doper et ça je ne suis pas inquiet, comme dans toutes les agglomérations, doper le développement de notre agglo. Alors, après, est-ce que nous allons mettre une plus-value ou pas, écoutez, moi, je n'en sais rien, mais ce sera un choix dont on décidera ici. Mais c'est vrai que, je commence, je vais vous dire pourquoi je suis optimiste. Je regardais l'autre jour, parce qu'on m'avait dit « Regarde voir » alors je ne veux pas faire de pub pour un site Internet qui s'appelle « Le bon coin ». Dans « Le bon coin » je regardais, on m'a dit « tu regarderas, ce sera intéressant, les ventes que vous mettez sur Besançon, Besançon et l'agglomération, pour regarder les maisons et les appartements ». Et maintenant, à peu près, enfin le jour où j'ai regardé, je ne sais pas, peut-être des fois c'est plus, des fois c'est moins, plusieurs pour cent, peut-être 10 % mettent « proximité du tramway ».

Cela veut dire que le tramway, avant même qu'il soit construit, il commence, et j'en suis sûr, à devenir un argument de vente. C'est aussi vrai quand, par exemple, lorsque je signe la convention avec Carrefour et SEGECE, la convention pour le développement de l'Est, parce que Carrefour-SEGECE, ils vont quand même investir des centaines de millions là-bas sur Chalèze, Chalezeule, Thise. Enfin, là, surtout c'est sur Chalezeule, le terrain, mais cela va revaloriser l'ensemble. Je peux vous dire que dans la convention il y avait marqué que tout cela c'est lié à la réalisation du tramway et d'ailleurs les signataires de la convention, à savoir le groupe SEGECE et Carrefour Propertyts, qui sont des opérateurs de Carrefour, de l'immobilière Carrefour, nous l'ont dit, s'il n'y avait pas le tramway ils auraient été dans une période difficile, ils auraient certainement renoncé à l'opération sur Chalezeule, c'est d'ailleurs pour ça qu'ils l'ont fait. Donc, le tramway apporte une plus-value, certaine.

Est-ce que demain il faudra, enfin je vois bien la, vous êtes quelqu'un d'habile, Monsieur GONON, je vous en félicite, je vois bien quel est l'objectif de la question. Est-ce qu'on va avoir, vous allez pouvoir dire : « Eh bien, le tramway on va payer des taxes ». Je n'en sais rien, voilà, je ne sais pas, on verra le moment venu. Pour l'instant, tout ce que je peux vous dire c'est que nous avons pris une décision que nous n'augmenterions pas le Versement Transport, je l'ai dit ici, qu'il restera ce qu'il est aujourd'hui, même si certains ministres avaient proposé dernièrement qu'on l'augmente, nous ne l'augmenteront pas, puisque, comme cette Commission d'Enquête le dit, le versement nous permettra de payer ce que nous avons fait. Demain faudra t-il mettre, effectivement, s'il s'avérait que les appartements voient leur prix ou des maisons, multipliés par 1,5 ou 2, on pourrait se demander s'il n'est pas normal qu'une partie revienne à la collectivité qui investit. ? Bon, on peut se poser la question. Mais pour l'instant on n'a pas prévu ça, voilà, c'est tout ce que je peux vous dire, est-ce que j'ai bien répondu à vos questions ? Voilà, eh bien je vous remercie. Il y avait, Monsieur CYPRIANI, Benoît.

M. CYPRIANI.- Oui, j'ai été très intéressé par les commentaires de la Commission qui fait beaucoup de recommandations sur beaucoup de sujets qui nous sont chers. J'ai noté, bon, Corinne a parlé du PDU, sur les parkings-relais il y a une attention particulière à apporter, bien entendu. La Commission parle du parking d'Arènes qui n'est pas un parking-relais, mais qui est un parking de centre-ville, donc avec une philosophie complètement inverse, puisqu'elle préconise que les parkings de centre-ville soient réduits, afin de limiter l'offre de stationnement en centre-ville pour que les gens soient incités à utiliser les parkings relais. Donc, nous rejoignons totalement cette préoccupation et ce qu'il faudrait faire, c'est le fermer, le parking d'Arènes, à la fin de la durée des travaux, une fois que le tram sera en circulation.

M. LE PRESIDENT.- Je pense qu'il faudrait peut-être que vous alliez expliquer cela aux habitants de Battant.

M. CYPRIANI.- Monsieur le Président, je n'ai pas terminé, s'il vous plaît ?

M. LE PRESIDENT.- Ah pardon, Benoît, excuse-moi.

M. CYPRIANI.- Non, non, non, je n'ai pas terminé.

M. LE PRESIDENT.- Je t'en prie, vas-y.

M. CYPRIANI.- Je sais bien que vous aurez des réponses très pertinentes à m'apporter.

M. LE PRESIDENT.- Oui, je te remercie de ta confiance.

M. CYPRIANI.- Concernant la continuité des liaisons cyclistes, on peut saluer le travail de l'association Vélo Besançon et la Commission le fait. Je pense qu'il faudra prendre en compte, effectivement tout leur travail.

Et puis une demande plus privée, si vous voulez, c'est que je vous demande d'associer l' élu aux modes doux de la Ville de Besançon à ce travail aussi, parce que ce n'est pas tout à fait le cas pour le moment.

Il faut bien parler un petit peu du quai Veil Picard, donc je vais en dire quelques mots. Je vous ai entendu dire souvent que vous reconnaissiez qu'il était possible de maintenir les arbres sur le tronçon Canot-Port Citeaux, c'est possible techniquement, pour des raisons d'harmonie et d'états sanitaires des arbres, qui sont discutables mais quand même, c'est, maintenant vous invoquez plutôt l'orage. Mais on avait parlé d'état sanitaire et vous savez bien que l'état sanitaire des arbres en ville ne se mesure pas à la présence de creux à l'intérieur, puisque si on regarde, tous les arbres de centre-ville semblent, comme ça, en mauvaise santé, mais ils ne le sont pas forcément. Donc je continue à penser qu'il est dommage que vous supprimiez ces arbres, même s'ils seront remplacés. Ce n'est pas tout à fait pareil d'avoir des arbres mûrs et des arbres jeunes, à qui il faut donner le temps de grandir après. Et quant au 2^{ème} tronçon Citeaux-Marulaz, vous parlez de planter des arbres, là aussi, rien...

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît on n'entend plus rien.

M. CYPRIANI.- Rien n'indique que le mode de plantation des nouveaux arbres sera compatible avec leur développement sur ce 2^{ème} tronçon. Et sur le 3^{ème} tronçon, Marulaz-Pont Battant, nous avons toujours dit que leur implantation était techniquement impossible, il y a eu une intervention de Françoise PRESSE au mois de juin dernier et vous aviez effectué une mémorable réaction. Nous avons raison, bon, ce serait bien que vous le reconnaissiez, mais bon, je ne suis pas sûr que vous le feriez.

M. LE PRESIDENT.- Non, mais je ne le reconnais pas, parce que je vais te dire ce que j'ai dit au mois de juin.

M. CYPRIANI.- Et puis, voilà, néanmoins les arbres de Veil Picard ne doivent pas occulter l'ensemble du projet, que nous voterons, car il est globalement positif.

M. LE PRESIDENT.- Je te remercie Benoît. Concernant le vélo, Jean-Claude ROY l'a dit, il y a eu un, je n'en ai pas pour longtemps, je vais être assez rapide, il y a eu un très gros travail avec la Ville de Besançon. et je crois qu'il l'a reconnu, que les élus bisontins, mais je n'aime pas parler d'élus bisontins ici, parce qu'on est élus de l'Agglo. Qu'il y ait un travail qui soit fait avec ceux qui suivent ça, cela me paraît évident, pour moi cela ne me pose pas de problème. Concernant Arènes, je n'irai pas, moi, expliquer aux habitants de Battant, qui n'ont pas de places de stationnement et pour lesquels nous voulons mettre en place un stationnement « Résidents » pour permettre aux habitants de Battant de stationner ailleurs que sur les trottoirs, je n'irai pas leur dire qu'on va fermer le parking d'Arènes. Si vous, vous voulez aller leur expliquer, allez l'expliquer, moi je considère que c'est un service, chaque fois que je suis allé à Battant et j'y vais assez souvent, j'y étais encore, tiens, la semaine dernière, lundi dernier, bon, chaque fois que je vais à Battant, on me dit « Monsieur le Maire, on a des problèmes de stationnement. On a un parking qui est là... » les résidents, les commerçants, qui me disent « On ne peut pas venir chez nous, on n'a pas de place pour stationner. » Ecoutez, là, on a beaucoup de points communs entre nous, cher Benoît, mais là, je ne suis pas d'accord. Il y a un parking qui est là, qui existe, qui sert aux commerçants ou à des personnes qui viennent travailler, bien sûr, aux commerçants dans la journée, où il y a de la place parce que le quartier de Battant, vous voulez et nous voulons reconstruire la ville sur la ville, nous voulons redonner de la vie dans ces quartiers là. C'est sûr que le soir si tu as des bornes partout, tu n'as plus besoin de places de stationnement, le quartier est vide. Mais s'il y a des familles qui habitent là, des personnes qui sont là et on n'est pas encore dans un monde où il n'y aura plus aucune voiture, certainement, dans un autre monde, mais je ne suis pas sûr que moi, malheureusement pour moi, je le verrai. Mais je considère que là-bas on a la possibilité de satisfaire une demande, que j'estime légitime, des habitants de Battant de pouvoir trouver une place pour se garer. Moi j'ai des amis qui vont, qui habitent à Battant, il m'arrive quelquefois d'y aller, pour se garer c'est, et comme je me gare, moi, toujours, jamais sur les trottoirs, c'est quasiment impossible. Moi, je dis très clairement, je n'irai pas, pour des raisons politiques, je ne sais pas, on va dire, je ne fermerai pas un parking qui existe et qui rend service aux habitants du secteur. C'est votre choix de ne pas vouloir, c'est le choix des Verts de ne pas vouloir un parking « Résidents » là bas, je vous le laisse assumer, moi je ne l'assume pas.

Concernant les arbres, d'abord, ce que j'ai dit à Françoise, je le maintiens, c'était que l'on voulait mettre des arbres et on pouvait les mettre pratiquement jusqu'au bout. Mais c'est des arbres, on n'a pas les photos pour le montrer, c'était des arbres, c'était plutôt des arbres qui étaient hauts comme ça, ce n'était pas des vrais arbres, ça je suis d'accord, ce n'était pas des platanes. A l'époque c'est ça que l'on voulait mettre, on pouvait le prolonger. Si on ne peut pas prolonger les platanes, c'est parce qu'il faut qu'il y ait, effectivement, beaucoup plus de place. Mais nous allons mettre des vrais arbres, plutôt que des arbustes. Regardez les vues, elles ne sont pas trompeuses, si vous avez les vues encore en tête du quai Veil Picard ce n'était pas des arbres, carrés, ce n'étaient pas des platanes à 7 m de haut. Là maintenant, nous avons, parce que, lorsque je suis allé à Paris avec Michel LOYAT à la Commission du « Secteur sauvegardé » je vous l'ai déjà dit, mais je le répète, la Commission, certains, dans cette Commission, je vous avais dit « On veut même retrouver la minéralité du quai, on voudrait même qu'il n'y ait plus d'arbres. » Donc nous aurions même eu un accord favorable de la Commission pour qu'on ne mette plus d'arbres. Ce n'est pas ce que j'ai voulu faire. On s'est peut-être mal compris avec Françoise, mais je ne veux pas polémiquer par rapport à ça. Moi, la Commission d'Enquête, qu'est-ce qu'elle me dit ? Elle me dit « Trouvez des places aussi, dans le secteur, pour les déménagements, les arrêts minute, pour les livraisons, pour que les commerces puissent continuer à vivre. Bon, s'il manque 15 arbres ou 10 arbres ou 8 arbres, je ne sais pas combien, ou même 20, sur le secteur. Je rappelle quand même de tête que nous allons abattre 700 arbres et que nous allons en replanter, combien ? 1 200, 1 300, combien ? 1 156. Et je veux dire quand même que, je le dis à Françoise PRESSE, qu'avec la délégation « Espaces verts » et avec elle-même, il y a eu un travail très précis qui a été fait, entre autres, sur Chamars, pour éviter qu'on abatte des arbres, trop d'arbres sur Chamars et ce travail a été fait. On a même modifié, suite à une réunion, des circuits de bus, pour éviter d'abattre 2 ou 3 arbres. Donc il y aura des arbres qui seront abattus, c'est vrai, je regardais hier la note que j'ai sur Tours, c'était le même problème là-bas. Bon, les arbres, il y a eu des difficultés, mais on va en abattre 700, on va en planter 1 150.

Alors, concernant la possibilité de laisser les arbres, je veux répondre totalement. Et puis je voulais surtout avoir répondu une bonne foi pour toute. Parce que je ne voudrais pas quand même que l'on considère que le projet du tram, qui va développer notre agglomération, cela se résume à un problème de 10 arbres que l'on va abattre ou pas. C'est, à mon avis, autre chose.

M. CYPRIANI.- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas ce que tu as dit, j'ai bien entendu ta conclusion et je t'en remercie. Simplement, les arbres, il y a eu une tomographie, alors elle est bonne ou elle n'est pas bonne, au moins 50 % sont en très mauvais état. Après on va philosopher pendant des heures sur l'état sanitaire de ces arbres. Mais en plus de ça, il faut savoir que nous avons planté des tilleuls, je ne sais pas si vous savez, actuellement, avec la chaleur qu'il y a, il y a beaucoup de personnes qui sont allergiques, peut-être même dans cette salle. C'est pour cela que l'on ne va plus planter de platanes, on va mettre des tilleuls, partout, comme il y a déjà sur le quai de Strasbourg. Il faut donc qu'il y ait une unité. Ecoutez, s'il vous plaît, c'est important, la trame des arbres elle va être à 8 m, ceux qui sont plantés actuellement sont à 6 m. Ce qui veut dire que si on n'abattait pas les arbres, on aurait des arbres plantés tous les 6 m, en mauvais état et plus loin, des arbres plantés tous les 8 m, qui ne seront pas les mêmes d'ailleurs, puisque là ce sont des arbres qui vont être taillés en carré. En plus, on sait très bien, ceux qui sont un peu jardiniers, et il y en a dans cette salle, le Président en particulier, que lorsque l'on commence à travailler au pied des racines d'un arbre il peut mourir. Des arbres, écoutez, des arbres qui ont 120 ans, ils vont inévitablement, à terme, mourir. Et cela veut dire qu'au fur et à mesure qu'un arbre mourrait, on serait obligé de le remplacer par un autre, avec des décrochements, ce n'est pas bon ça. Alors, moi, je dis que « Oui » un maire, un président doit prendre ses responsabilités, je prends la responsabilité que l'on abatte les arbres et nous aurons un front uni, un front régulier, avec des arbres qui sont tous taillés de la même façon, qui auront tous la même gueule quand on les regardera et qui, en plus, n'apporteront pas d'allergies. Voilà, alors, après, si l'on résume le combat sur le tramway à un combat pour 20 arbres là-bas, ma foi. Non, mais attendez, il y en a d'autres qui ont demandé la parole. Mais je note quand même, avec satisfaction, ce que tu as dit et moi je redis, on a bien travaillé sur Chamars, je ne veux plus polémiquer là-dessus. Bon, voilà, on s'est mal compris, je veux encore bien dire, je peux dire tout ce que tu veux, Françoise, pour moi ce n'est plus, ce n'est plus trop d'actualité. Monsieur GONON.

M. GONON.- Monsieur le Président, vous avez répondu à ma deuxième question, je vous en remercie, mais je reviens sur ma première. Parce que, le document que vous m'avez donné en séance, le registre des délibérations, parle, par exemple, de 60 M de subventions et vous avez un détail, dont 30 de l'Etat, 20 de la Ville...

M. LE PRESIDENT.- Oui, oui.

M. GONON.- Mais où sont les 10 suivant, où sont les 10 M€ suivants ?

M. LE PRESIDENT.- Eh bien, les 10...

M. GONON.- Excusez-moi, je finis, Monsieur le Président, Monsieur le Président, je finis. Dans l'emprunt, nous étions partis, à l'époque, sur une somme qui tournait entre 70 et 80 M€.

M. LE PRESIDENT.- Oui.

M. GONON.- Compte tenu des 241 M€ qui sont aujourd'hui affichés dans les documents que vous nous remettez, on n'est plus à 80 M€ ou 70 M€ on est à plus de 105, 110 M€. Les taux sont en train d'exploser, etc. Donc, simplement, ce que je voulais avoir de votre part comme information, c'était quelle était la nouvelle répartition des ressources que nous allons affecter entre les 3 tas, le tas « Subventions », le tas « Impôts » et le tas « Emprunts ». C'était simplement ma question, pour actualiser.

M. LE PRESIDENT.- C'est quoi que vous appelez le tas « Impôts », c'est quoi ? Il n'y a pas de tas « Impôts ».

M. GONON.- Si, c'est le Versement Transport, c'est une taxe.

M. LE PRESIDENT.- Ah, oui, d'accord, oui, mais, employez, Monsieur...

M. GONON.- Mais celle-ci elle est au taquet, donc ce n'est pas la marge de manœuvre que vous avez là-dessus.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur.

M. GONON.- La seule marge de manœuvre que vous avez là-dessus, c'est un peu de subventions et beaucoup d'emprunts. Est-ce que j'ai tort ?

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GONON, il faut aussi savoir quand on s'est trompé, je pense, le reconnaître. D'abord, arrêtez de dire, parce que c'est de vouloir tromper, tromper les populations de dire le tas « Impôts ». Parce que vous voulez continuer à faire croire, parce que, pour les gens, l'impôt, même si le Versement Transport cela peut s'apparenter à un impôt, je rappelle que ce n'est pas, d'ailleurs, moi qui l'ai inventé.

M. GONON.- Je parle de taxe, alors, je m'excuse, je retire, je dis « taxe ».

M. LE PRESIDENT.- Vous venez de dire le tas « Impôts », je vous ai entendu, vous avez dit le tas « Impôts ». Je vous demande de ne pas dire le tas « Impôts » vous dites le tas « Taxes ». Je vous ai donné aussi un rapport, nous avons toujours dit que les 10 M€ manquant, c'est une discussion qu'il y avait avec la Région, puisque nous devons financer 11 M€, l'Agglo devait financer 11 M€ pour le raccordement de la voie entre Auxon et Viotte, entre Viotte et Auxon...

M. BAULIEU.- Valeur 2008.

M. LE PRESIDENT.- Valeur 2008 aussi, et que la Région, suite à une discussion que nous avons eue avec la Région, la Région, elle, il y a un échange, c'est-à-dire que la Région va financer ce que nous devons financer. Avec cet argent là nous allons les remettre à la place de Région. Donc cela ne change rien aux équilibres financiers, il me semble l'avoir déjà dit et d'avoir même remarqué, remercié la Présidente de Région pour cette avancée, parce que, c'est vrai, que ce n'était pas prévu comme ça à l'origine. Marie-Guite DUFAY a accepté de financer, on a déjà, d'ailleurs, passé pour presque 7,8 M€ des financements ici et ce sera pris en compte par la Région. Donc, tout cela est clair. Je voudrais vous persuader que moi, Monsieur GONON, je suis comme vous, je suis un garçon honnête, je ne veux pas raconter des histoires. Si un jour il y a des difficultés et il peut y en avoir, je vous le dirai, je vous le dirai. Comment voulez-vous qu'on puisse cacher quelque chose, peut-être à une assemblée comme ça, mais comment voulez-vous que l'on puisse le cacher, entre autres, à la Cour des Comptes et autres, bon, ce n'est pas possible, voilà. Gaby, tu peux peut-être préciser.

M. BAULIEU.- 2, 3 précisions par rapport à la question qui est posée sur les 60 M€ de subventions attendues. Lorsque l'on intègre le concours de la Région, mais nous en avons même délibéré ici...

M. LE PRESIDENT.- Ici, oui.

M. BAULIEU.- Et donc sur l'infrastructure ferroviaire Nord, nous sommes aujourd'hui à 58,4 M€ notifiés.

M. LE PRESIDENT.- On peut dire qu'il manque peut-être 1,6 M€ de subventions pour l'instant.

M. BAULIEU.- Et donc, sans compter le complément « Grenelle 2 » qui n'est pas encore formellement notifié, mais qui est attendu.

M. LE PRESIDENT.- 400 000 €.

M. BAULIEU.- Et puis des discussions qui se poursuivent avec la Région. Donc, voilà, très clairement, l'état du dossier. Après, il faut qu'on arrête de jouer au 228, 241,5 parce que c'est un jeu, mais qui est malsain. Donc une valeur 2008, bien évidemment, donc valeur 2015, ce n'est pas tout à fait la même chose, en termes courants, en termes réels, c'est la même chose. Dois-je vous compléter après la formation sur ce plan là ? Il y a d'éminents profs d'économie dans la salle, ils pourraient vous éclairer là-dessus. Donc, ce qui importe c'est de voir quelles sont les proportions et nous sommes aujourd'hui sur un dispositif de 23 % subventions, 25 % taux financement, 52 % recours à l'emprunt. Et puis, nous allons, chemin faisant, voir comment les choses se passent. Et qui, gérant un projet, d'autant plus de cette importance, mais même, un projet beaucoup plus modeste, construction d'un pavillon, qui fait autrement ? Personne. Donc c'est ça très clairement l'affichage.

J'ajoute, simplement, parce que là aussi les oiseaux de mauvais augure on en a eu beaucoup, non, pas beaucoup, mais qui se sont beaucoup exprimé sur le devenir du Versement Transport. Le devenir du Versement Transport, nous le suivons avec attention. Vous avez vu, donc, après, nos difficultés de 2009, le rebond assez extraordinaire de 2010 qui atteste, s'il en était besoin, d'une forme de reprise de l'économie dans l'agglomération. Et le suivi de l'encaissement 2011, sur la base donc de + 4 %, donc par rapport à 2010, donc avril passé est légèrement supérieur à la pente d'encaissements sur l'année 2011. Donc voilà où nous en sommes sur un plan financier. Que pouvons-nous dire de plus ?

M. LE PRESIDENT.- Alors, si on peut considérer que, effectivement, par rapport aux 60 M€ il manque 1 virgule, combien tu as dit 1,6 ?

M. BAULIEU.- 1,6 M €.

M. LE PRESIDENT.- 1,6 M€ et que nous avons de notifié, dans le cadre du Grenelle 2, 400 000 ou 500 000 ?

M. BAULIEU.- 400 000 €.

M. LE PRESIDENT.- 400 000€, on n'est plus qu'à 1,2 et on continue à chercher, mais quand même, après je crois qu'il faut aussi être raisonnable entre nous. Quand on a un projet à 228 M€, quand on fait des prévisions de recettes, comme nous vous l'avons dit et que, aujourd'hui nous en sommes à 1,2 M€, c'est-à-dire, si je calcule bien, à moins de 0,5 % du projet, 0,3 % du projet, je crois quand même qu'on pourrait dire que le projet, quand même, globalement, il est maîtrisé.

Alors, maintenant ce qu'il faut voir, c'est effectivement les moments difficiles qu'on va voir et pour lesquels nous sommes très vigilants, c'est lorsque que nous allons rouvrir les appels d'offres. Parce que tout cela a été effectivement vérifié par plusieurs bureaux d'études et les chiffres ont été validés. Au passage la commission d'enquête a demandé les rapports de ces organismes pour vérifier que les chiffres que nous donnions étaient des chiffres réels et sincères, après il y a la loi du marché, mais s'il y a des difficultés, on vous le dira, Monsieur GONON, on vous le dira. Mais pour l'instant on est dans le profil. Et je veux dire, pour le Versement Transport, nous avons eu des craintes, aujourd'hui on est rassuré, mais alors on n'y est pour rien, c'est surtout parce qu'il y a une reprise et les entreprises travaillent bien. Mais aujourd'hui, à ce stade aussi, en avril 2011, le volume des recettes des 4 premiers mois dépasse quand même globalement de 69 000 € la recette budgétaire attendue fin avril. C'est-à-dire que la recette 2011 on a pris les 4/12° et aujourd'hui, par rapport à ce qu'on avait prévu, on a 69 000 € de plus. Ce qui n'est pas mal dans une période où l'on pensait qu'il y aurait de l'argent en moins, voilà. Bon, maintenant, cela dit, tout cela reste fragile. Je n'ai pas dit, pieds et mains liés, c'est pour ça qu'on a dit 228 plus ou moins 5 %, on s'est pris une marge. Est-ce que ça serait honnête, aujourd'hui, sur un projet de cette envergure de vous dire au centime près ce que cela va coûter, personne ne me croirait.

M. BAULIEU.- Mais nous avons un pilotage budgétaire, d'ailleurs, qui conduira inmanquablement à en reparler chaque fois qu'il sera nécessaire, puisque vous savez que nous avons voté une autorisation de programme, sur la base de 228 M€ actualisés, qui conduit donc à une autorisation de programme, arrivée 2015, à 241,5, c'est la raison pour laquelle nous écrivons aussi ce chiffre, c'est un chiffre sur lequel nous avons délibéré. Et que s'il devait y avoir donc utilisation de cette marge de tolérance que nous nous étions accordés politiquement dans notre débat et sur la base également de nos simulations financières, eh bien nous aurions à en débattre puisque nous devrions voter une augmentation de l'autorisation de programme. Donc les choses sont, on ne peut plus cadrées, à un moment donné on ne sait plus comment faire pour en rajouter et donc en toute sincérité.

M. LE PRESIDENT.- D'ailleurs dans le rapport de la commission d'enquête, vous l'avez vu, le Versement Transport permet de financer et même au-delà, c'est ce qui est dit dans le rapport de la commission d'enquête. C'est-à-dire qu'avec le Versement Transport nous n'avons pas utilisé toutes les possibilités. Qui est-ce qui a demandé la parole ? Oui, alors attends, vas-y.

M. PARIS.- Oui, je n'en ai pas pour très longtemps, là. Je voulais simplement vous faire part de mon désaccord profond avec les propos de Benoît CYPRIANI tout à l'heure sur le parking d'Arènes, auquel j'associe celui de Battant. Pour avoir vécu de nombreuses années dans ce quartier, avec notre ami Claude VOIDEY, n'est-ce pas, je sais que ces deux parkings gratuits sont vraiment indispensables, pour ne pas dire vitaux à la vie du quartier de Battant. Donc poursuivez dans ce sens et laissez les gratuits pendant encore longtemps.

Et j'irai même plus loin, je crois que c'est l'année dernière ou il y a deux ans, vous avez créé le parking des Glacis payant. Au départ l'idée était bonne et généreuse, c'était pour favoriser les gens qui allaient prendre le TGV à la Gare, puisque le parking de la gare est pratiquement totalement saturé.

M. LE PRESIDENT.- C'est vrai.

M. PARIS.- L'idée était bonne au départ, mais à l'usage on s'aperçoit que 24 h/24...

M. BAULIEU.- Il n'y a personne.

M. PARIS.- Il est totalement inutilisé à 80 ou 90 %. Vous pouvez vérifier, vous pouvez demander les statistiques, je passe suffisamment devant, il est inutilisé. Alors j'irais presque dans le sens contraire de Benoît CYPRIANI, vous devriez pratiquement le remettre gratuit à 80 %.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Oh, je ne sais pas, bon. Cela dit, on va, il est en train, il n'y a pas, il n'est pas plein, je suis d'accord, Daniel, il n'est pas plein, je suis d'accord. Actuellement, il commence quand même à se remplir, on va, mais on va, on regardera les chiffres. La difficulté, tu vois, la difficulté d'un parking quand il est gratuit, c'est qu'il entraîne de facto des voitures qui ne bougent pas, qui restent là en permanence. Et ce qui empêche, effectivement, l'attractivité d'un secteur, parce qu'il n'y a plus de place, parce que le parking est plein. Je rappelle quand même que le parking, là-bas, je crois que c'est 5 € la journée. C'est-à-dire qu'on peut, pour 5 € la journée, se garer pour aller prendre son TGV là-bas, parce que, comme à Chamars d'ailleurs, parce que le problème, vous le savez, c'est que, il y avait beaucoup de personnes qui viennent pour prendre le train, comme tu l'as dit, Daniel, il n'y a pas de place. Donc là, effectivement, il n'est pas plein, c'est vrai, tu as raison, mais il se remplit. Le parking de Chamars, par exemple, il y a eu beaucoup de demandes, de protestations lorsqu'il a été rendu payant, aujourd'hui il est archi plein et les commerçants maintenant s'en félicitent, parce que, maintenant, quand tu vas à Chamars, tu paies peut-être 1 € pour 2 h ou 5 € la journée, mais tu es à peu près sûr de trouver une place pour mettre ta voiture.

Mais alors, par contre, par rapport aux remarques qu'a fait Monsieur CYPRIANI, c'est vrai aussi que, un tramway, c'est pour faire en sorte qu'il y ait moins de monde dans les voitures, il ne faut pas non plus. Mais, vous voyez, ce que je veux et je te remercie pour ton intervention, c'est de trouver quand même un équilibre, un équilibre. En tout cas, moi je te rassure, ce n'est pas moi qui vais dire à Battant qu'on ferme le parking, disons qu'on ne le fera pas. Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Non, mais, sur le parking, on est tout à fait d'accord avec Daniel, d'ailleurs on a soulevé le problème en son temps. Voilà un parking qui était archi plein et sur lequel il n'y a plus grand monde. Alors, vous disiez « J'estime la revendication à Battant légitime » mais ces chefs d'entreprise qui descendent du 1^{er} plateau, voire du 2^{ème} et qui se heurtent et qui ont 10 mn, 5 mn, pour prendre leur train et qui se heurtent à « parking complet ». je ne comprend pas que, en tant que capitale régionale et non seulement départementale, on n'accueille pas, on ne fasse pas un effort. Ce que vous avez démontré pour Battant s'applique, pas aux habitants de Battant, mais à tous les gens du département dont nous sommes quand même comptables des facilités surtout, quand il s'agit de chefs d'entreprise.

Deuxièmement, très rapidement, il faudrait peut-être qu'on sorte un jour de cette sémantique qui consiste à dire « Il n'y a pas de nouvel impôt créé », bon. Oui, mais il y a quand même, il y aura un accroissement du produit des impôts existants. Comme vous dites, il faut être transparent, il faut le dire. De ce point de vue là, Philippe GONON a un peu raison. Le Versement Transport, on est au taquet, bon, les subventions, je vous souhaite d'en avoir beaucoup, mais bon, restera quoi ? La 3^{ème} alternative, c'est-à-dire les impôts, sur les entreprises, la Taxe Foncière et la Contribution sur la Valeur Ajoutée et je crois qu'on a hérité de la Taxe d'Habitation, n'est-ce pas, bon, et nos concitoyens. Quand il s'agira de rembourser l'emprunt on risque, mais qu'on se le dise, c'est tout, c'est un risque, ce n'est pas sûr qu'il se réalise, on risque de n'avoir qu'à jouer sur le taux de l'impôt, ici, en l'augmentant pour faire face à des remboursements d'emprunts qui risquent, compte tenu des finances nationales et internationales, qui risquent de s'accroître dans les temps à venir. Mais comme vous dites, c'est à voir, on en débattrà, mais on ne peut pas dire qu'il n'y en a pas, c'est autonome.

M. LE PRESIDENT.- Non, je...

M. ROSSELOT.- Il n'y a pas d'impôt. Il n'y a pas d'impôt institutionnellement parlant, mais il va y avoir une augmentation du produit et donc de la pression fiscale, voilà.

M. LE PRESIDENT.- Ecoutez, je ne comprends pas pourquoi vous vous obstinez, quand même, à, enfin si, je comprends très bien.

M. ROSSELOT.- Il faut être transparent...

M. LE PRESIDENT.- Attendez, mais justement...

M. ROSSELOT.- On risque, avec les emprunts, d'avoir...

M. LE PRESIDENT.- Mais la transparence...

M. ROSSELOT.- Un accroissement.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ROSSELOT, je sais parler, je vais vous répondre. La transparence, c'est dire la vérité. Donc je pense que de vouloir faire croire que peut-être demain...

M. ROSSELOT.- Mais je ne fais pas croire.

M. LE PRESIDENT.- Que peut-être demain, peut-être demain, on aura, on ne sait pas. Si effectivement le gouvernement actuel était reconduit dans l'avenir et que l'on continue à assassiner les collectivités...

M. ROSSELOT.- Alors je vous souhaite d'avoir STRAUSS-KHAN, vous allez voir, ça va être bien là, ah ben, on va rigoler, on va rigoler, on va rigoler.

M. LE PRESIDENT.- Mais moi, moi Monsieur ROSSELOT, cela ne me fait pas rigoler. Et maintenant vous avez...

M. ROSSELOT.- Quand vous l'aurez, on va rigoler.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ROSSELOT, je vais vous répondre et puis après, vous arrêterez, peut-être.

M. ROSSELOT.- Je m'arrête, effectivement.

M. LE PRESIDENT.- Bon, je dis simplement et la Commission d'Enquête le dit, que le financement du Versement Transport permet et largement de rembourser le tram. Alors, s'il vous plaît, soyez honnête et arrêtez de dire qu'il y aura des augmentations d'impôts en plus, ce n'est pas prévu pour l'instant. Voilà, la situation qui sera demain, je n'en sais rien. Et voilà, bon, ça va. Mais oui, mais vous voulez absolument, bon. Vous êtes pris aux entournares, vous voulez absolument vous accrocher pour dire que vous aviez raison. Allez, Monsieur REYLE.

(Brouhaha)

M. REYLE.- Je rappelle, juste, ne riez pas, qu'écologiquement abattre de vieux arbres qui ne consomment pratiquement plus de CO₂, c'est bien pour la régénération des jeunes qui eux, ont besoin de pousser et consomment du CO₂ et pour la Ville, c'est beaucoup mieux.

M. LE PRESIDENT.- Ah, tu as bien fait de revenir, tu as bien fait de revenir.

(Applaudissements)

Voilà, bravo. Mais Raymond tu as bien fait de revenir parce que, et puis, écoutez, je crois qu'une ville qui bouge, écoute, une ville qui bouge c'est aussi une ville qui se modifie. On ne va quand même pas se prendre la tête entre nous parce qu'on a coupé 10 arbres en plus ou 20 arbres en plus, qui ont 120 ans et que de toute façon il faudra couper dans les 10 ans à venir, bon voilà. Mais le problème maintenant, j'espère que l'on aura réglé ce problème une fois pour toute. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Valérie HINCELIN.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- Valérie.

Valérie HINCELIN.- Alors moi je voulais intervenir sur les stations sur le secteur Vaîtes-Palente-Orchamps. Quel que soit le nom que portera cette 31^{ème} station, il faut savoir qu'elle est très attendue par la population du secteur. Et puis, il me semble important de pouvoir laisser les instances participatives, notamment le Conseil Consultatif des Habitants faire une proposition quant au nom de cette future station.

M. LE PRESIDENT.- Il me semble que c'est ce que j'ai dit Valérie. C'est exactement ce que j'ai dit, j'ai dit que ce serait le Conseil Consultatif des Habitants, je vais vous dire très clairement comment cela se passe, s'il vous plaît et on va voter la dessus. Simplement, pour répondre complètement à la question de Valérie, nous allons demander aux structures consultatives, Conseil, Valérie, tu m'écoutes ?

Valérie HINCELIN.- Oui, oui.

M. LE PRESIDENT.- Conseil Consultatif des Habitants, auquel nous demanderons qu'une ou deux personnes du CDP, c'est-à-dire le Conseil de Développement Participatif d'agglomération vienne se joindre, plus le Conseil des Sages, éventuellement le Conseil des Jeunes, de faire 3 propositions + le nom de la station actuelle. Et c'est l'Agglomération qui choisira ensuite parmi ces 3 ou 4 propositions, mais il faut qu'il y ait un travail qui soit fait dans le quartier et tu confirmes, comme moi, qu'il y avait besoin d'une station là-bas. C'est une demande qu'on a entendue et on a répondu favorablement, d'autant plus que cela ne posait pas de problème au point de vue de l'exploitation et puis le coût, 100 000 €, écoutez, 100 000 €, au point où nous en sommes c'est absorbable par le projet.

Bien, il n'y a plus d'autres remarques ? Quels sont ceux qui sont contre, qu'ils lèvent la main. Il n'y a pas de votes contre. Qui s'abstiennent ? I, c'est presque limité, on va essayer de vous convaincre Monsieur GONON, une autre fois. Merci.

Rapport n°2.2 - Convention « Boutique Transports » au titre des années 2009 et 2010

M. ROY.- Le rapport suivant, vous parle d'une convention « Boutique Transports » au titre des années 2009-2010. C'est depuis la fermeture de l'autogare à la rue Proudhon en 2003 qu'a été mise en place à la gare Viotte une boutique qui donne de l'information intermodale et qui vend des billets intermodaux. Elle a fait l'objet d'une convention entre la Région, le Département, la SNCF, Monts-Jura Autocars et le Grand Besançon. Cette convention a été renouvelée deux fois en 2006 et en 2008. En 2009 le Département a voulu se retirer de cette convention et n'a plus honoré donc ses traites pour l'année 2009. Donc, le tableau de la page 184 vaut un long discours. Vous voyez que, dans le tableau, le Département a honoré l'année 2009 pour sa part à 10 750 € et qu'en 2010 c'est Monts-Jura Autocars, qui est le délégataire des transports départementaux, qui honore donc cette facture de 10 625 € ? Voilà donc l'objet de ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci, est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°2.3 - Convention « Boutique Transports » au titre de l'année 2011

M. ROY.- Pour l'année 2011 je vous reporte immédiatement au tableau de la page 190 aussi, c'est pour la compréhension, vous voyez que le coût total du fonctionnement de cette boutique passe en 2011 à 71 900 € au lieu de 83 000 € en 2010. Et la part de la Communauté passe à 10 300 au lieu de 10 625 en 2010. Pour sa part Monts-Jura Autocars prend 41 000 € pour les mêmes raisons, puisqu'il est délégataire pour le Département et il prend à sa charge la contribution du Département. Voilà l'objet de ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Bien, est-ce qu'il y a des remarques ?

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Zone d'Activités Economiques du NORET à Mamirolle - Vente d'assiette foncière à la sarl DEFORET (Extension du site actuel de l'entreprise)

M. MARTIN.- Alors, l'entreprise DEFORET, qui est basée sur la Zone d'Activités à Mamirolle depuis 2008, a besoin de terrain, 4a 15ca, de façon à exposer ses réalisations produites, des chalets et abris. Donc, nous demandons votre accord pour vendre ce terrain au prix de cession de 7 470 €.

M. LE PRESIDENT.- Bien, est-ce qu'il y a des remarques ? Je rappelle quand même que cette zone du NORET aussi, je le dis toujours, mais pour que ça rentre bien, elle n'était pas prévue quand nous sommes arrivés ici. C'est une zone nouvelle, qui a été créée et qui se développe bien d'ailleurs, qui se développe bien.

M. MARTIN.- On a deux projets à venir, encore.

Rapport n°3.2- Service d'Emergence, participation du Grand Besançon - Convention avec BGE

M. MARTIN.- Le Service d'Amorçage de Projets a été mis en place en juillet 2005 et prend fin au 31 août 2011. Il est proposé à l'Assemblée de poursuivre les missions de ce service désormais appelé « service d'émergence » et signer une convention avec Boutique de Gestion à compter du 1^{er} septembre 2011. Je rappelle que ce service est assuré par une personne salariée de Boutique de Gestion et l'activité s'exerce dans les locaux de la mission ZFU à Planoise.

Concernant le bilan, un petit bilan du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2010 : 410 personnes ont été reçues, 25 % de ces personnes ont créé leur entreprise, rapidement, dans les 3 à 6 mois qui ont suivi la première rencontre. Et donc, globalement, ce sont 40 % des personnes reçues qui créent leur entreprise.

Le profil du porteur de projet, c'est un homme ou une femme, à égalité, 50/50, âgé de moins de 35 ans, qui est demandeur d'emploi inscrit depuis moins d'un an et qui habite Besançon pour 85 % et la CAGB pour 11 %. Ces demandeurs sont des personnes qui se présentent de manière spontanée, ou des personnes repérées dans les ateliers de sensibilisation qui sont réalisés par le service SAP ou des personnes orientées par l'ADIE ou Coopilote. Le taux de survie, c'est important, est supérieur à 70 % après 3 années d'existence pour les entreprises.

M. LE PRESIDENT.- Bon...

M. MARTIN.- En principe, ces gens là ne créent pas d'emplois, mais quand même, les entreprises qui ont été récompensées aux Talents des Cités, ce sont des entreprises qui sont passées par ce biais, eh bien il y a eu 21 entreprises récompensées, qui, à la création n'avaient pas de salariés et en compte aujourd'hui 60. Donc c'est plutôt intéressant. Et il y a donc un budget qui est lié à cette mission, qui est de 72 000 € par an, dont 15 000 € qui sont à la charge de Boutique de Gestion. Sachant que pour cette année 2011 la convention sera signée au 1^{er} septembre et que la CAGB devra verser 19 000 € sur les 24 000 évalués, sachant que Boutique de Gestion mettra 5 000 € en compensation.

M. LE PRESIDENT.- Bon, très bien, il y a des remarques ? Non.

Rapport n°3.3 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Pôle Véhicule du Futur - Soutien au fonctionnement pour l'année 2011

M. MARTIN.- Vous le savez, la Communauté d'Agglomération et PMA, Pays de Montbéliard Agglomération, ont décidé de faire des financements croisés entre les deux pôles de compétitivité, à savoir le Pôle des Microtechniques et le Pôle Véhicule du Futur. Donc, auparavant, la Communauté d'Agglomération versait un peu plus de 30 000 € au Pôle des Microtechniques, nous avons donc coupé la poire en deux, versé 50 %, enfin 16 500 € au Pôle des Microtechniques et 16 500 € au Pôle Véhicule du Futur et PMA, lui, verse 16 500 € au Pôle des Microtechniques. Donc ce soir nous vous demandons de bien vouloir accepter de verser les 16 500 € à Pôle Véhicule du Futur.

M. LE PRESIDENT.- J'ai d'ailleurs reçu ce matin le Président du Pôle Véhicule du Futur, ainsi que sa secrétaire générale, pour évoquer les possibilités de collaboration et, entre autres, voir comment on pouvait encore aller plus loin. Puisque dans le Pôle, notre Pôle de compétitivité Microtechniques, il y a un Pôle Mobilité Véhicule du Futur, donc voir comment on travaillait ensemble avec eux. J'ai évoqué aussi le problème du Lean et j'ai donc, puisque ça posait problème à Montbéliard, apparemment cela a été travaillé avec les organisations syndicales à Montbéliard et apparemment il y aura une conférence au niveau régional. Les organisations syndicales, pour que ce soit traité, j'ai demandé que ici, donc, que le Président du Pôle vienne expliquer à la Commission un peu élargie, comment on va s'organiser, écouter les remarques des uns et des autres, voir si nous représentons ou pas ce rapport, voilà ce que je voulais dire, par rapport à ça. Ça je ne te l'ai pas dit encore, ça a été vu, on l'a vu, on en a parlé ce matin, mais je ne te l'ai pas dit.

M. MARTIN.- C'est en ordre de marche.

M. LE PRESIDENT.- Déjà !

M. MARTIN.- Depuis cet après-midi, oui.

M. LE PRESIDENT.- Quelle efficacité ! Vu ce matin, déjà en marche cet après-midi.

M. MARTIN.- Ah ben, on met en route.

M. LE PRESIDENT.- Bravo Dominique, bravo Jean-Pierre.

M. MARTIN.- On met en route le système.

M. LE PRESIDENT.- Bon, c'est très bien. Oui, Solange.

Mme JOLY.- Oui, alors, justement, sur le point 4, sur le programme d'actions porté par le Pôle Véhicule du Futur, sur les deux derniers points, la formation et, justement, la diffusion des bonnes pratiques, nous nous abstenons car nous sommes contre la méthode Lean qui est préconisée par l'école des bonnes pratiques.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais on ne peut pas voter, vous vous abstenez globalement sur le dossier.

Mme JOLY.- Oui, oui, tout à fait, oui, oui.

M. LE PRESIDENT.- Moi je crois que c'est quand même important qu'il y ait une, de toute façon, vous avez vu, c'est un échange, c'est symbolique, puisque PMA nous verse une somme et nous on reverse la même somme. Je crois que ce qui serait grave c'est qu'on ne puisse pas travailler avec le Pôle Véhicule du Futur. Parce que, quand on a un Pôle de compétitivité des Microtechniques, la passerelle entre les Microtechniques et la Mobilité du Futur elle est quand même assez évidente, donc on doit travailler avec eux. Bon, là, je comprends vos raisons, vous vous abstenerez.

M. MARTIN.- D'autant plus, d'autant plus qu'on a des entreprises du Grand Besançon qui sont complètement concernées par le Pôle Véhicule du Futur et qui adhèrent au Pôle, donc ce serait vraiment dommageable.

M. LE PRESIDENT.- Non, mais d'accord, d'accord. Bon, j'espère que l'on trouvera des explications qui vous convaincront.

M. MARTIN.- Je préciserai simplement, par rapport à l'école du Lean, on va écouter le Président, mais que, aujourd'hui, toutes les collectivités, y compris la Région, ont financé sans aucune retenue. Il n'y a que la Communauté d'Agglomération qui, à ce jour, n'a pas pris position.

M. LE PRESIDENT.- Bon, mais tu sais, moi, si je peux obtenir le consensus maximum, j'aime bien avoir le consensus.

M. OMOURI.- Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur OMOURI.

M. OMOURI.- Juste une clarification, parce que, l'autre fois, il me semble que ce rapport était passé en Commission, il y avait un accord de tous et l'autre fois, vous avez retiré ce rapport sur des problématiques d'explications sur le Lean. Et aujourd'hui, il n'y a rien qui a changé, le rapport il est identique, et là je m'aperçois que certains s'abstiennent, je pense qu'on a perdu du temps. On a perdu un mois.

M. LE PRESIDENT.- Je ne crois pas que c'est la même chose, Monsieur.

M. OMOURI.- Attendez, je relis, ça n'a pas changé.

M. LE PRESIDENT.- Non, mais, attendez, on va vous répondre, Monsieur OMOURI.

M. OMOURI.- Je pense qu'à l'avenir il serait plus judicieux de ne rien changer, comme ça on ne perdra pas de temps.

M. LE PRESIDENT.- Mais attendez, vous dites des choses, là, ce n'est pas exactement comme ça, je suis désolé, mais non, écoutez la réponse de Monsieur MARTIN.

M. MARTIN.- Enfin, je pense, enfin, il me semble que lors du dernier Conseil Communautaire, c'était un rapport spécifique pour l'école du Lean, d'accord ? Là, c'est le rapport pour le financement du Pôle Véhicule du Futur.

M. LE PRESIDENT.- Le rapport sur le Lean, il repassera.

M. MARTIN.- Ce qui n'a rien à voir avec l'école du Lean, voilà, si vous voulez entendre ça, je vous le dis.

M. LE PRESIDENT.- Bon, de toute façon, attendez, on repassera un rapport pour l'école du Lean.

M. MARTIN.- On le repassera après.

M. LE PRESIDENT.- Non, là, c'est le soutien au Pôle Véhicule du Futur. Je pense qu'il serait dramatique que notre agglomération ne veuille pas soutenir le Pôle véhicule du Futur. D'ailleurs, c'est financièrement neutre, puisque, eux, ils nous versent la même somme. Ah bon. Bon, allez, moi je fais voter, si vous ne voulez pas voter, ceux qui ne veulent pas voter ne votent pas, mais on ne va pas passer la nuit là-dessus. Alors, les abstentions ou « contre » ?

Mme JOLY.- Deux abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Deux abstentions. Les votes « contre » est-ce qu'il y en a ? Les autres sont favorables.

Rapport n°3.4 - Soutien à l'organisation du congrès annuel 2011 de l'UNAPEI

M. MARTIN.- Alors, l'union nationale des parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis organise cette année son congrès annuel à Besançon les 17 et 18 juin. Ce congrès regroupe environ 1 200 personnes et sera co-organisé par l'UNAPEI du Doubs et l'ADAPEI de Besançon. Le budget global est d'environ 230 000 € et la participation demandée à la CAGB de 5 000 €, comme pour la Ville de Besançon, le Conseil Général et le Conseil Régional.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que c'est plus de 1 200 congressistes qui vont venir à Besançon.

M. DEMONET.- 1 300.

M. LE PRESIDENT.- Combien ?

M. DEMONET.- 1 300.

M. LE PRESIDENT.- 1 300. Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté, je vous remercie.

Questions diverses

Rapport n°10.1 - Séisme et tsunami au Japon - Attribution d'une aide exceptionnelle de 10 000 €

M. LE PRESIDENT.- Donc les questions diverses : « Séisme et tsunami - Attribution d'une aide exceptionnelle à la Croix-Rouge Française, 10 000 €, on l'avait dit la dernière fois, il n'y a pas de remarques ? C'est adopté.

Rapport n°10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRESIDENT.- Le point 10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil. Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté.

Rapport n°10.3 - Point d'information et d'échange sur la Réforme Territoriale suite aux propositions du Préfet concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

M. LE PRESIDENT.- Alors, je voulais simplement, s'il vous plaît, comme je m'y étais engagé, vous donner une information sur la réunion qui a eu lieu, les deux réunions qui ont eu lieu en Préfecture le 11 avril et le 22 avril, concernant la Réforme Territoriale et la mise en place de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale). Le 11 avril, la Commission était installée, le 22 avril, présentation du projet de Schéma par Monsieur le Préfet de Région. Alors, voilà, la proposition de Monsieur le Préfet est la suivante, donc c'est une information, puisque nous en discuterons là bas, encore. La proposition de Monsieur le Préfet n'a pas d'impact direct sur le Grand Besançon, puisqu'il y a une proposition de fusion entre la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ognon. Sur Marnay, donc cela veut dire qu'il y aurait 30 communes et 9 700 habitants.

Il y a d'autre part la proposition de fusion entre la Communauté de Communes de Vaites-Aigremont avec celle de La Bussière. Il y a une discontinuité territoriale, là, cela nous concerne un peu, puisque cela impacterait une commune de notre agglomération, à savoir la commune de Châtillon, puisqu'il y a une discontinuité territoriale du Val de la Dame Blanche. Vous savez qu'il manque un petit bout au raz de Geneuille, le long de l'Ognon, il n'y a pas de continuité territoriale et cela nécessiterait que l'on modifie, pour qu'il y ait continuité territoriale, le périmètre de la commune de Châtillon, pour redonner du terrain à Geneuille, je crois que c'est Geneuille. Donc, ça, c'est Châtillon qui devra dire s'il est d'accord ou pas. Ce qui, par ailleurs, par contre, le priverait d'accès à l'Ognon, puisque Châtillon a l'accès donc à l'Ognon. Et entre autres, l'accès à un certain nombre de syndicats. Donc, voilà ce qui a été proposé concernant le Grand Besançon et ses voisins, je ne parle pas de ce qui se passe dans le reste du département.

Bon, nous ne sommes pas concernés par les propositions du Préfet, moi ce que j'ai défendu comme idée, je l'avais déjà dit ici, d'ailleurs, c'est le fait que pour nous, ce qui était indispensable, c'était de conforter le développement autour de la gare de Besançon-Franche-Comté-TGV et que nous étions attentifs aux propositions, s'il y en avait, de la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche, pour pouvoir discuter avec elle. Puisque parmi les possibilités, il y en avait une, c'était : est-ce que la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche reste comme elle est ou est-ce qu'elle vient nous rejoindre ? Sachant que d'autres envisageaient peut-être un regroupement avec le Pays Riolois, mais là je tiens à dire très clairement que nous y serions fermement opposés. Pour nous ce qui importe c'est effectivement de faire en sorte qu'on puisse conforter le développement autour de la gare de Besançon-Franche-Comté-TGV à Auxon-Dessus, Auxon-Dessous et que, pour cela, nous avancions dans la mise en place d'un syndicat mixte. J'avais encore une réunion de pilotage il y a 15 jours avec la Région et le Département et les maires des communes, parce que c'est important que ce secteur là avance. On ne va pas refaire le débat là-dessus qu'il y a déjà eu 10 fois par rapport à ça. Simplement, ce que j'ai indiqué à Monsieur le Préfet c'est que je suis très attentif à deux choses et je crois que nos services d'ailleurs, je suis même sûr, ont commencé à travailler avec les services de la Communauté du Val de la Dame Blanche pour regarder quels seraient les impacts éventuellement financiers, réglementaires, si jamais, demain, ils venaient nous rejoindre, bon.

Et puis, d'autre part, ce qui est aussi important pour nous, c'est ce qui se passe de l'autre côté, sur Saint-Vit. Il y avait sur Saint-Vit un certain nombre de voix qui disaient qu'ils ne seraient pas, qu'il fallait étudier éventuellement la possibilité d'un rapprochement entre la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois et la CAGB. Et là aussi il y a des rencontres qui ont eu lieu entre les services de l'Agglo et les services de la Communauté de communes pour étudier cela. Nous sommes ouverts à toutes les propositions. Je ne sais pas si cela se fera d'ailleurs, parce que je crois que c'est assez compliqué. Mais s'il y avait des propositions de Saint-Vit qui étaient faites, nous les étudierions et nous en parlerions ensemble, parce que c'est vrai que Saint-Vit c'est un axe de développement et qu'une adhésion éventuelle à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pourrait peut-être permettre un développement économique renforcé dans le secteur.

En tout cas il y a une chose sur laquelle nous sommes très, très, nous serons, enfin, moi je serai, si vous êtes d'accord, très, très ferme, c'est tout ce qui touche au développement de la gare, de la gare de Besançon Franche-Comté, donc autour des deux Auxon. Sachant que pour nous c'est capital, c'est là que va se porter le développement dans les années à venir. Voilà, ce qui a été dit, moi, ce que j'ai redit à Monsieur le Préfet, c'est qu'on ne revendiquait rien. C'est toujours aussi une crainte des collectivités un peu plus petites que nous, on n'est pas expansionnistes, mais s'il y a des propositions, nous y réfléchissons, puisque ce qui est important pour nous, c'est faire en sorte que notre agglomération puisse continuer à se développer et être attractive. Parce que c'est vrai, on est toujours en, je suis en train de regarder ce qui se fait, entre autres, du côté de, on ne va pas refaire le débat là aussi, parce qu'il a déjà eu lieu, mais on en reparlera quand j'aurai un peu plus avancé, peut-être au prochain Conseil, concernant l'espace Centre Franche-Comté. Bon, j'ai rencontré aussi mon ami le maire de Metz, on a parlé du sillon lorrain, moi je n'exclus pas d'ailleurs que l'on aille voir un jour là bas ou qu'il vienne ici un peu nous expliquer comment ils avancent dans cette direction, même si je sais que ce n'est pas forcément facile, voilà. Enfin, pour l'instant, moi, ce que je voulais surtout évoquer avec vous, c'était ça. Qu'il fallait, par rapport à ces deux communautés de communes que je viens de citer, donc redire notre intérêt et notre attachement donc au développement autour de la gare TGV. Redire que tout cela nécessite qu'on regarde, financièrement, comment cela peut être pris en compte, les impacts pour tous, communautés de communes ou communauté d'agglomération. Et puis ça, ça se fait de la part de notre CAGB dans le plus grand respect de nos interlocuteurs et puis dans une totale concertation, voilà. Après, la réflexion elle continue, puisque la carte elle devra être arrêtée avant la fin de l'année. Donc il y a encore un peu de temps par rapport à cela. Voilà ce que je voulais vous dire. Oui, Denis, vas-y.

M. GALLET.- Oui, merci Monsieur le Président, pour la commune de Châtillon, donc juste indiquer pour la proposition qui a été faite, page 34, je reprends la partie concernant Châtillon...

M. LE PRESIDENT.- Oui, je t'en prie.

M. GALLET.- Donc c'est une petite parcelle du territoire. Il nous semble que « petite parcelle du territoire » cela manque de précisions et on aimerait bien une proposition chiffrée en m² de cette petite parcelle. Et on est un peu surpris aussi de ne pas avoir de contrepartie par rapport à cette amputation de notre territoire.

M. LE PRESIDENT.- Je n'ai pas trop compris la fin.

M. GALLET.- Dans le rapport, il n'y a pas de proposition de contrepartie si la commune de Châtillon devait céder une partie de son territoire aux autres communes.

M. LE PRESIDENT.- Ce que je veux dire c'est que ce n'est pas la proposition de Jean-Louis FOUSSERET, c'est la proposition de Monsieur le Préfet.

M. GALLET.- J'entends bien. Mais je tenais à le soulever aujourd'hui en...

M. LE PRESIDENT.- Oui, oui.

M. GALLET.- En assemblée publique pour que ce soit noté et acté.

M. LE PRESIDENT.- Bon, alors moi je pense qu'effectivement, on peut enregistrer la demande, puisqu'elle est faite publiquement ici, la demande de notre collègue Adjoint au maire de Châtillon, que tu peux formuler donc, reformuler.

M. GALLET.- Donc on voudrait avoir une estimation chiffrée précise en m² de la « petite parcelle » et on voudrait connaître une proposition de contrepartie par rapport à cette cession.

M. LE PRESIDENT.- Voilà. Bon, il me semble que j'ai aperçu dans la salle un Directeur de la Préfecture qui suit ces dossiers-là, donc je pense que ta demande a même été largement entendue, qu'elle sera retransmise, je pense, dès demain ou dès le début de la semaine prochaine à Monsieur le Préfet. Je crois que c'est la distance, je crois que c'est sur 100 m, 80 m, mais c'est plus en termes de symbole.

M. GALLET.- Oui, oui.

M. LE PRESIDENT.- Cela veut dire qu'il faut modifier le périmètre de la commune et c'est ça qui peut poser problème, parce que, entre autres, on n'a plus d'accès à l'Ognon.

M. GALLET.- Exactement.

M. LE PRESIDENT.- Et l'accès à l'Ognon cela permet d'accéder à un certain nombre de syndicats, entre autres de syndicats d'assainissement et qu'en perdant cet accès à l'Ognon, ce n'est pas, à la limite, les 100 m, ce ne sont peut-être que 10a que vous allez perdre, ce n'est pas ça le problème. Mais ça, c'est la commune qui devra le dire, donc moi j'entends ici, je n'ai pas à prendre partie, je dois simplement retransmettre et demander qu'on transmette officiellement à M. le Préfet.

M. GALLET.- Oui, c'est exactement ça.

M. LE PRESIDENT.- Voilà. Pardon. Jean-Yves.

M. PRALON.- Oui, Monsieur le Président, moi j'ai bien entendu ce que vous venez de dire concernant la Communauté du Val de la Dame Blanche ainsi que Saint-Vit. Simplement, je dis ce soir la même chose que j'ai dit en Bureau, moi je serai très vigilant sur le fait que, si on peut être satisfait de voir les mentalités évoluer dans ces secteurs, je n'oublie pas que j'étais un des premiers à me lancer, la seule commune du Canton de Marchaux sur les 36 communes, en tant que commune de moins de 500 habitants à me lancer dans l'Agglomération. Je sais la lutte qui a été faite pour certains de ne pas l'intégrer, si demain et on peut s'en réjouir, ils nous rejoignent, moi je serai vigilant à ce que le ticket d'entrée soit demandé à toutes ces communes. Parce qu'il serait anormal que nous, nous ayons depuis le départ coopéré et que maintenant, on arrive parce qu'on s'aperçoit que les transports cela ne fonctionne pas et bien d'autres domaines qui sont concernés. Donc, moi je serai vigilant sur le ticket d'entrée à ces communes qui nous rejoindraient.

M. LE PRESIDENT.- Oui, on me dit d'ailleurs qu'il y a une étude qui va être lancée avec la Communauté de Saint-Vit, que le maire de Saint-Vit va l'annoncer prochainement à son Conseil, concernant les liens possibles entre la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Oui, Monsieur Le Président, mes chers collègues, ce qui me frappe dans la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Préfet, c'est, eh bien, la proposition qu'il fait de fusion de deux communautés de communes, une qui est dans le Doubs, les Rives de l'Ognon, et l'autre qui est de la Haute-Saône, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ognon. Cela montre à quel point, il saute aux yeux de tous les experts qu'il est nécessaire de se doter d'une structure administrative homogène qui corresponde au nouveau bassin de vie engendré par, aujourd'hui, demain, après-demain, par le fonctionnement de la ligne et surtout par l'existence de la gare. Cela montre à quel point. Alors, vous voyez, si on s'était un petit peu entraîné, auparavant, par les propositions que je vous ai faites. On n'aurait pas, parce que cette fusion, elle tombe sous le sens, mais quand même. Il y a une communauté de communes, la nôtre entre guillemets, qui est dans un SCoT, celle de la Haute-Saône n'a aucun SCoT, vous voyez un peu le temps perdu, à cause de la posture passive, je regrette, Monsieur le Président, je le dis amicalement, à cause de la posture passive, alors que vous avez un poids, vous aviez, vous avez toujours d'ailleurs un poids énorme en tant que Président de l'Agglomération. Je parle au sens figuré, pas au sens propre. D'ailleurs, au sens propre je pourrais me regarder aussi.

M. LE PRESIDENT.- D'ailleurs je crois que sur une balance c'est moi le plus lourd.

(Rires)

M. ROSSELOT.- Mes chers collègues, une seconde. Bien sûr, ça paraît lointain, ça paraît abstrait, on verra bien, etc., mais c'est maintenant que se joue le rôle de Besançon comme pivot de l'axe Rhin-Rhône. Il y a urgence, puisqu'on a raté l'occasion des pays, mais c'est capital, c'est fondamental, c'est lancinant, il y a urgence. Et d'impliquer l'Etat aussi, de projeter vite la constitution d'un syndicat mixte englobant ces communautés de communes de part et d'autre de l'Ognon, d'une part, pour répondre à la nécessité d'une gouvernance de bassin de vie autour de la gare, et d'autre part, à cause de notre position de capitale régionale et de position géographique pivot sur l'axe Rhin-Rhône, de viser la constitution d'un Pôle Métropolitain sur l'axe Rhin-Rhône avec Dole, avec Montbéliard, avec Dijon. Ce sont ces deux objectifs-là qui vous paraissent peut-être un peu abstraits aujourd'hui, mais qui feront, ou qui ne feront pas, la place centrale de Besançon et son rayonnement dans l'axe Rhin-Rhône dans 20 ou 30 ans.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ROSSELOT, si vous saviez déjà les efforts que le Président de l'Agglo déploie pour mettre en place un syndicat mixte uniquement avec quelques communes...

M. ROSSELOT.- Quand on voit ça.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que, mais oui, mais ça, Monsieur ROSSELOT c'est la réalité.

M. ROSSELOT.- Vous auriez pu la faire avant, vous-même, cette proposition.

M. LE PRESIDENT.- Pardon ?

M. ROSSELOT.- Cette propo, qu'est-ce que je vous dis, je vous ai dit 8 communautés de communes, 8 chefs...

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais vous me l'avez dit.

M. ROSSELOT.- Que vous pouviez fédérer depuis longtemps, il faut attendre le Préfet en 2011, alors que cela tombe sous le sens depuis des années...

M. LE PRESIDENT.- Mais vous n'allez pas nous redire ce que vous avez déjà dit 10 fois, Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Cela tombe sous le sens depuis des années, bon, il n'est jamais trop tard pour bien faire...

M. LE PRESIDENT.- Bon, allez...

M. ROSSELOT.- Mais quel dommage, quel gaspillage.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, bon, vous l'avez déjà dit 10 fois, on connaît ça par cœur, bon. Alors quels sont ceux qui, c'était...

M. ROSSELOT.- Il n'y a même pas de vote.

(Rires dans l'Assemblée)

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a même pas de vote.

M. BAULIEU.- C'était une info.

M. DILLSCHNEIDER.- J'avais juste une petite requête, je souhaiterais que dans le compte-rendu du rapport figurent les mots que tu as bien voulu dire sur l'ancien Maire de Fontain, si possible.

M. LE PRESIDENT.- Très bien, vous le mettez dedans, d'accord, merci.

Séance levée à 20h50